



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 20 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 20 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Jurançon, régulièrement convoqué par convocation adressée le 14 mars 2023 et affichée le même jour, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Bernos, Maire.

Présents : Mesdames, MANUEL, SABROU, DUCOLONER, CASENAVE, COUSTET, EL HADRIOUI, BONELLI, BERNATAS, DUFAU-POUQUET, MACON,
Messieurs BERNOS, TISNE, MALO, LOUSTAU, HAMELIN, LEVEQUE, BARTHELME, BIDEgain, BOURG, LAPOUBLE, DELALANDE, BARNEIX, DUCARRE, LERMUSIAUX,

Absents avec pouvoirs : A. DUFFAU pouvoir à R. LOUSTAU
M.N. DUPARCQ pouvoir à B. BOURG
L. KIEWSKY pouvoir à S. MALO
N. SUBERVIE pouvoir à G. LEVEQUE
H. LABAN DE NAYS pouvoir à J. DUFAU POUQUET

Secrétaire : H. LAPOUBLE

Ordre du Jour :

- 1. Débat d'Orientations Budgétaires 2023 - Rapport d'Orientations Budgétaires**
- 2. Compte de Gestion 2022**
- 3. Compte Administratif 2022**
- 4. Budget Communal 2023 : affectation du résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2022**
- 5. Adhésion de la Commune de Jurançon au Réseau 535 pour l'Atelier du Neez**
- 6. Territoire d'Energie 64 – SIG 284-22-468 - Armoire AZ - SIG 284-22-468 (avenue Rauski) GROS ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC.**

Observations signalées sur le compte rendu du 16 janvier 2023 :

Projet cœur de ville : Nous avons eu une présentation du projet, suivie d'une « marche arrière »-faute de moyens. Que va-t-on faire ou ne pas faire ?

Dans le compte-rendu, dans la partie qui concerne le projet d'aménagement de l'Evêché, page 3, alinéa 3 « concernant le Pôle Associatif et sportif », il s'agit en fait du **Pôle Administratif Unifié**.

Cette modification prise en compte, le procès-verbal du 16 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité des voix.

Monsieur le Maire : lors du dernier Conseil Municipal, nous avons appris le décès de Monsieur René LAHILLONNE et nous avons passé un long moment à évoquer nos mémoires respectives de ce Jurançonnais qui s'est particulièrement engagé dans la vie communale. Je rappelle qu'il a été conseiller municipal de 1983 à 1995, qu'il a été Vice-Président de l'agglomération et 1^{er} Adjoint au Maire de 2001 à 2008 et qu'il a de nouveau été conseiller municipal de 2008 à 2014, soit 25 ans. C'est une personnalité très forte de notre Commune qui s'est investie dans l'histoire, qui a participé à l'élaboration du PLU de 2003/2004 inscrivant ses pas dans le Plan d'Occupation des Sols des mandatures précédentes, et pour lesquelles j'avais repris les grandes prescriptions. La ville de Jurançon étant particulièrement vertueuse en matière de consommation foncière.

Il aimait particulièrement sa Ville. Nous avons des différences politiques mais il était particulièrement estimable. En sa mémoire, je vous propose de respecter une minute de silence.

L'Assemblée se lève.

Déclaration préalable de Monsieur le Maire en préambule du Débat d'Orientations 2023

Ce soir, nous organisons le débat d'orientations budgétaires 2023. Il préfigure le vote du budget qui aura lieu d'ici une quinzaine de jours. C'est un budget très largement tourné vers l'investissement, et notamment, les projets de mandature qui sont attendus (pour plus de 4 millions d'euros) .

Entre autres, je relève :

- Des investissements plus responsables et tournés vers la sobriété énergétique (systèmes de chauffage, éclairage public, audits énergétiques, flotte de véhicules moins polluants et moins consommateurs) ;
- Un cadre de vie amélioré et sécurisé (rénovation de voirie communale et des trottoirs, les travaux de maintenance et de rénovation dans les écoles et les équipements sportifs, l'aménagement paysager du cimetière) ;
- Enfin, les grands projets d'investissements (achèvement du centre de loisirs, construction du nouveau skatepark, construction du pôle associatif et sportif, premières études pour la coulée verte du cœur de ville qui reliera la place du Junqué et la place du Bernet, ainsi que celles nécessaires à la construction des nouveaux logements, opérations de transfert à la CIAB).

Nous sommes inscrits dans une logique pluriannuelle d'investissement et le lot des collectivités est d'étaler les grands projets sur plusieurs exercices.

Il est élaboré dans un cadre très contraint : les effets de la crise sanitaire 2020/2021 se font encore sentir, l'inquiétude sur les marchés financiers est patente et la guerre russo-ukrainienne dure. Les taux d'intérêt s'en ressentent mais également le coût des matériels et fournitures, et surtout, le coût de l'énergie... Rien n'est simple ! Ce choix de lancer les investissements n'a été possible que grâce à la rigueur de notre gestion, qui a permis de restaurer la capacité d'autofinancement de la commune, et ce, malgré le désengagement de l'État (de près de 800 000 euros sur les dernières années), les injonctions contradictoires de toutes natures (et de l'État, notamment) qui impactent nos charges de fonctionnement. Nous

subissons également un quasi-triplement inédit de nos coûts énergétiques (600 000 euros) qui complique la donne par rapport au budget précédent. En outre, nous ne sommes éligibles à aucun filet de sécurité financier pour compenser cette haute sensible. Malgré tout, nos finances saines nous permettent de présenter une capacité d'autofinancement restaurée et solide, une solvabilité reconnue et un faible encours d'endettement qui nous permettent un effet de levier financier important dans une période où l'argent se fait rare.

Pour la première fois, ce budget est le fruit des échanges entre les membres des deux COPIL mis en place « sobriété énergétique » et « cœur de ville ». Je les félicite pour leur engagement et la richesse des échanges qui s'y tiennent et ce budget en est aussi la traduction.

Il contient des choix en matière d'économie d'énergie, de politique environnementale, de préservation de notre patrimoine et de nos espaces naturels, d'aménagement planifié de nos espaces. Il apporte cette touche d'équilibre et de soutien social si nécessaire pour vivre ensemble dans un environnement solidaire. Ce sont nos engagements de campagne mais également les améliorations, fruits de vos débats, pour répondre aux exigences qui évoluent. Dans une petite ville, nous connaissons les difficultés rencontrées par nombre d'entre nous, en cette période d'inflation. Ce budget est d'autant plus important dans ce contexte qu'une commune et ses services publics locaux continuent de fonctionner, car ils sont parfois la seule main tendue à beaucoup de celles et ceux qui connaissent la précarité.

En tenant compte de tous ces éléments, les taux d'imposition ont été ajustés de manière modérée afin de couvrir les besoins indispensables des services publics de la commune et assurer les investissements nécessaires et opportuns. Nous allouons des moyens nouveaux au secteur social et solidaire.

Ce budget répond à des préoccupations de solidarité, de sécurité. Il prend en compte un engagement environnemental et un soutien à la vie économique de proximité (commerce, artisanat, PME, services), tout comme à notre dynamique tissu associatif, cœur de notre démocratie locale. Il intègre les changements et fait siens les défis sociétaux (discrimination, violences, ruptures d'égalité, enjeux générationnels et intergénérationnels, santé, ...).

Je vous remercie toutes et tous pour votre implication dans la vie de notre Commune. Votre participation aux comités de pilotage, aux commissions, est le signe de votre engagement. Fait de différences et parfois de singularités, le Conseil Municipal s'enrichit par le respect et l'écoute qui permettent de faire remonter nos richesses collectives et individuelles. Une nouvelle fois, je vous en remercie.

1. Débat d'Orientations Budgétaires 2023 - Rapport d'Orientations Budgétaires **Rapporteur : Serge MALO**

Conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifiés par la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les Communes comptant plus de 3.500 habitants sont tenues à l'organisation d'un Débat d'Orientations Budgétaires qui doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.

Un rapport est présenté sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.



**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
2023**

INTRODUCTION

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants, dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape essentielle du cycle budgétaire annuel, le DOB :

- Permet de rendre compte de l'état des finances de la collectivité, des contraintes endogènes et exogènes qui impactent ou risquent d'impacter le budget de la ville sur l'année à venir
- Ouvre un espace de discussion entre les élus de l'assemblée délibérante, sur les grands choix et des orientations en cours et pour les années à venir, en matière de fonctionnement et d'investissement
- Participe à l'information des élus et des citoyens sur les actions prioritaires envisagées par la majorité.

L'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 dispose que le DOB doit présenter (...) « *les objectifs concernant :*

- *L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeurs, en comptabilité générale de la section de fonctionnement*
- *L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette »*

Afin de permettre aux citoyens et aux élus de disposer d'informations claires et lisibles, le document support à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires ici présenté rend compte :

- De la situation financière de la collectivité,
- Des principales perspectives budgétaires pour l'année 2023, au regard des données à ce jour disponibles,
- Des grands projets d'investissements de la Commune, en particulier ceux qui auront un écho pluriannuel

Ce document sera accessible depuis le site internet de la collectivité ; il sera également en consultation libre à l'Hôtel de ville, sur demande.

I / ELEMENTS DE CONTEXTE ELABORATION BP2023 :

▣ Contexte économique général

L'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a fortement dégradé ses prévisions de croissance pour 2023 en raison des conséquences plus durables de la guerre en Ukraine, surtout en zone euro, de la hausse des taux d'intérêts des banques centrales pour contenir l'inflation, et de la crise énergétique.

Selon les prévisions du FMI la croissance mondiale devrait être plus faible que prévu et s'élever à 2,7 % en 2023, après 3,2 % en 2022, ce qui constituerait la plus faible performance de ces deux dernières décennies, à l'exception de la crise financière de 2008 et de la pandémie de 2020.

Les effets dévastateurs sur les prix de l'énergie du conflit entre la Russie et l'Ukraine devraient continuer à affecter l'économie des pays européens.

▣ La situation économique en France :

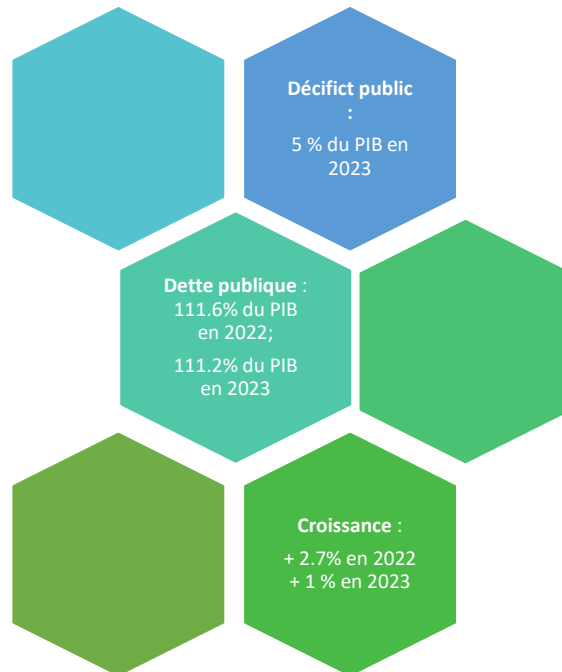
En 2021, la France a été l'un des pays européens où l'activité a le plus vite rattrapé son niveau d'avant la crise sanitaire. Mais l'invasion russe en Ukraine en 2022 a assombri les perspectives économiques en entraînant une forte hausse des prix des matières premières, un rebond des tensions d'approvisionnement et une augmentation de l'incertitude économique.

En termes de PIB, Bercy vise +1% de croissance en 2023 ; toutefois l'OCDE prévoit seulement un taux de 0,6 % et la Banque de France qui reste la plus pessimiste indique tabler sur un taux de 0,5%.

L'inflation, qui a atteint des niveaux records en 2022, devrait cependant amorcer une légère décrue : elle s'établirait à +4.2% en moyenne annuelle en 2023.

Malgré un contexte international peu favorable en 2023, en particulier en raison du niveau élevé des prix de l'énergie, l'activité devrait résister dans l'Hexagone : après avoir atteint un creux à 7.3% en 2022, le taux de chômage pourrait atteindre 7.6% en 2023. Le rythme des embauches risque cependant de marquer le pas dans les mois à venir compte tenu des perspectives dégradées.

Les chiffres clefs de l'économie française à retenir



▣ Loi de Finances 2023 : les mesures principales impactant le bloc communal

Dotations et soutien aux collectivités

La Dotation Globale de Fonctionnement du bloc communal se voit augmenter de +1.7% en 2023 par rapport à 2022 pour couvrir :

- La revalorisation annuelle de la dotation d'intercommunalité de 30 millions d'euros
- Une hausse de la DSU de 90 millions d'euros
- Une hausse exceptionnelle de la Dotation de Solidarité Rurale de 200 millions d'euros.

Pour Jurançon, cela permettra, pour la première fois depuis une dizaine d'année, d'obtenir un montant global de DGF identique à l'année précédente (pas de diminution).

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds verts » est créé pour soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Doté de 1.5 milliards d'euros il visera notamment à soutenir les projets des collectivités qui se distinguent par une dimension de « performance environnementale » (rénovation globale et majeure de bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, etc.) ou participent de l'adaptation des territoires au changement climatique (lutte contre les risques naturels, renaturation). Plusieurs projets portés par la Commune pourraient être éligibles à cette aide à l'investissement (aucune certitude cependant à ce jour) directement ou indirectement (via TE64 pour les projets de rénovation de l'éclairage public par exemple).

Pour protéger au mieux le bloc communal de l'inflation record qui touche les prix de l'énergie, la loi de Finances pour 2023 prévoit plusieurs mesures exceptionnelles :

- Modération des tarifs réglementés électriques au bénéfice des petites collectivités
- Amortisseur électricité pour les autres collectivités
- Filet de protection (sur critères d'éligibilité stricts) : la Commune de Jurançon pourrait être éligible, mais les conditions et montants de l'aide au titre de 2022 restent à ce jour inconnus.

Fiscalité

La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est supprimée sur deux ans (1^{er} volet en 2023) : pour compenser cette perte de recettes (environ 9 Mds d'€ par an toutes collectivités confondues) les intercommunalités (ou Communes qui percevaient la CVAE) se voient attribuer une fraction de la TVA affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

S'agissant de la revalorisation des valeurs locatives cadastrales des locaux d'habitation, indexées depuis 2018 sur l'Indice des Prix à la Consommation Constaté Harmonisé (IPCH), elle s'établit à +7.1% pour 2023. Cette évolution aura un impact direct sur les 3 impôts majeurs locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties ; taxe foncière sur les propriétés non bâties ; taxe d'habitation sur les résidences secondaires), en dehors de décision de modulation des taux, propre à chaque collectivité.

La réforme concernant la révision annuelle des valeurs locatives pour les locaux professionnels est-elle, à nouveau reportée, pour 2025 a priori.

Enfin, l'année 2023 verra l'extinction définitive de la taxe d'habitation pour les résidences principales.

II / ORIENTATIONS BUDGET DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement 2023 (en dépenses comme en recettes) devrait représenter au total 7 052 928 €

Synthèse objectifs politiques en fonctionnement pour 2023 :

- **Contenir**, autant que faire se peut, **les coûts de fonctionnement** malgré le contexte de forte inflation
- Poursuivre la **modernisation de nos services**
- Renforcer toujours plus le soutien aux **associations**, aux acteurs de **l'éducation**, et conforter la **politique sociale de la Commune**
- Préserver au mieux **la capacité d'auto-financement** en adoptant une **politique fiscale à la hauteur des grands projets** d'investissement, dont certains vont démarrer dès cette année

		2022		2023
		BP	BP + DMs	PROPOSITIONS BP
CHAPITRES DE DEPENSES				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 949 765,50	1 949 765,50	2 382 912,92
012	TRAITEMENTS	3 265 041,72	3 352 672,28	3 508 330,00
014	ATTENUAT DE PRODUIT FPIC (73925)	90 000,00	90 000,00	90 000,00
65	AUTRES CHARG GEST° COUR	705 825,68	731 610,40	751 850,53
66	CHARGES FINANCIERES	58 733,89	58 733,89	48 828,39
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 050,00	34 334,72	9 550,00
68	PROVISIONS	4 392,27	4 392,27	5 299,09
022	DEPENSES IMPREVUES	100 000,00	30 000,00	70 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTIST	80 000,00	80 000,00	0,00
042	OPERAT° ORDRE TRANS ENTRE SECTION	129 909,94	129 909,94	186 157,07
TOTAL DEPENSES		6 392 719,00	6 461 419,00	7 052 928,00

■ Evolution des charges générales

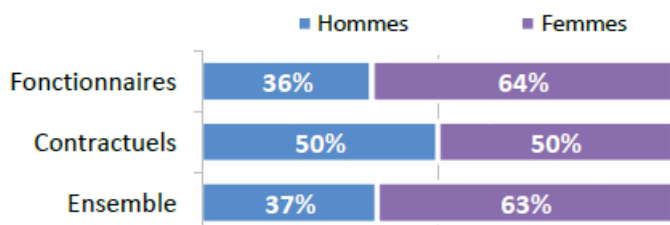
	BP2019	BP2020	BP2021	BP2022	OB 2023
Charges à caractère général (011)	1 593 215 €	1 509 138 €	1 540 863 €	1 949 765 €	2 382 912

A noter en 2023 :

- Facture « globale » 2022 en gaz (109k€) et électricité de la Commune (106k€ pour les bâtiments et 111 k€ pour l'éclairage public) impactée à la hausse mais dans des proportions « très raisonnables » (+1.3%) grâce à une consommation moins importante en gaz et éclairage public, et grâce au bénéfice de tarifs négociés de long terme ; l'impact sera en revanche majeur en 2023 car application sur une année pleine des nouveaux tarifs (nouveaux contrats)
- Prévision d'évolutions tarifaires sur des produits de consommation « courante » et sur certains contrats de prestation de service
- Pérennisation d'une enveloppe dédiée au développement du CLAS – Contrat Local d'Accompagnement Scolaire, dont le financement est en partie également assuré par le CCAS

■ Dépenses de personnel :

Répartition des agents par filière et par genre (chiffres au 31 décembre 2022)

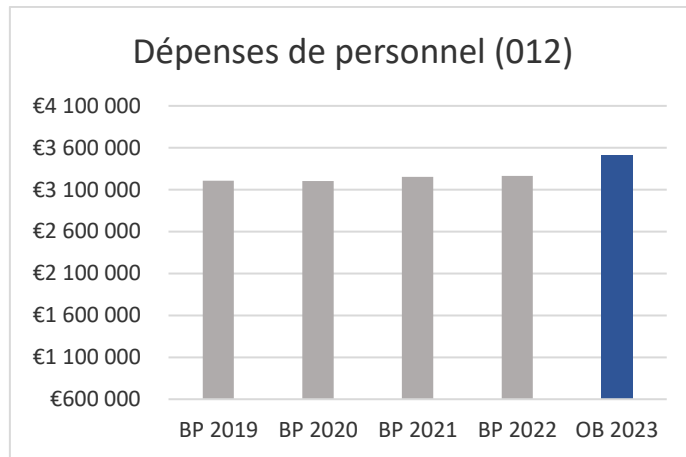


Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	28%	17%	27%
Technique	46%	50%	46%
Culturelle	1%		1%
Sportive	1%		1%
Médico-sociale	8%	33%	10%
Police	3%		3%
Incendie			
Animation	13%		12%
Total	100%	100%	100%

Age moyen
agents de la
collectivité
en 2022
49,7 ans

Evolution des dépenses de personnel

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	OB 2023
Dépenses de personnel (012)	3 205 685 €	3 202 683 €	3 251 455 €	3 265 042 €	3 508 330 €



A noter pour 2023, l'évolution des dépenses de personnel qui s'élèveraient à **3 508 330 €** s'explique par :

- L'impact, sur 1 année complète, de la revalorisation du point d'indice ainsi que d'autres mesures de revalorisation de grilles indiciaires, décidés par le gouvernement en 2022 (env. 100 k€)
- Un « Glissement Vieillesse Technicité » positif du fait des caractéristiques démographiques de nos ressources humaines – peu d'agents en début de carrière (env. 10k€)
- L'impact sur 1 année complète, des décisions « renforcement d'effectifs » prises en 2022 (Policier supplémentaire et heures réalisées par les AEVH : 46 k€) et envisagées sur 2023 (création d'emplois saisonniers pour renfort sur les événements/manifestations : 13 k€)
- L'impact de la prise en charge de la participation employeur à la protection sociale complémentaire (4 300 €)
- L'évolution de certains régimes indemnitaires du fait d'évolution des responsabilités/missions de certains agents

La volonté politique en matière de ressources humaines pour 2023 se caractérisera notamment par :

- La poursuite des recrutements/remplacements des agents, à la suite de départ en retraite et/ou demande de disponibilité pour maintenir des effectifs stables dans les services
- Le maintien d'une politique d'accompagnement des agents dans leurs parcours de formations
- Le démarrage d'une réflexion à mener sur les leviers à disposition pour renforcer l'attractivité de la collectivité
- L'engagement à associer le Comité Social Territorial, nouvel organe de dialogue social interne à la collectivité, aux politiques transversales « majeures » portées par les élus référents (notamment la stratégie énergétique ; l'égalité femme-homme)

▣ **Le soutien aux acteurs de l'éducation**

La ville prévoit en la matière, en lien avec ses obligations réglementaires :

- Au titre des contributions versées aux autres Communes de l'agglomération pour les dérogations scolaires accordées : 2500 €
- Au titre du versement des forfaits scolaires Groupe scolaire St Joseph : 70k€ (rattrapage d'une partie du forfait dû au titre de 2022 et forfait 2023)
- Au titre du versement des forfaits scolaires aux écoles Calendreta : 10k€

En outre, les subventions aux associations de parents d'élèves et caisses des écoles s'élèvera globalement (établissements publics et privés confondus ; de la maternelle au lycée) à près de **28 300 €**.

▣ **Financement de la vie associative :**

L'enveloppe consacrée au versement de subventions aux associations (clubs sportifs, associations culturelles et citoyennes) pour 2023 atteindrait **131 500 €**, dont 25 500 € de réserve répartie entre:

- La pérennisation du « Pass associatif » (7 725€ en 2022), instauré depuis 2021 pour encourager l'adhésion d'un maximum d'usagers aux associations présentes et actives sur notre territoire dès la rentrée de septembre
- Les projets développés en cours d'année par les associations

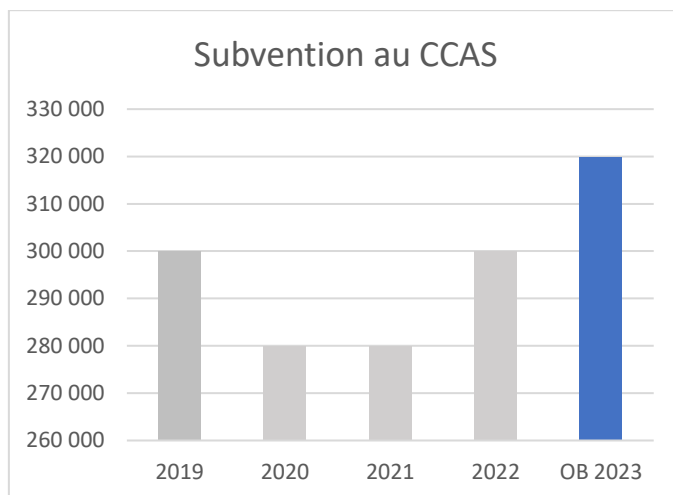
▣ **Accompagner la politique sociale du CCAS**

Afin de garantir la pérennisation des actions sociales menées par le CCAS de Jurançon et ses partenaires, il est proposé de fixer pour 2023 la subvention de fonctionnement de cet équipement à hauteur de **320 K€**.

Les besoins d'accompagnement et de soutien financier des plus démunis qui vont croissants en période d'inflation forte, la nécessaire réorganisation interne de l'établissement qui permettra à terme, de mieux traiter et répondre aux attentes des usagers, et le poids, toujours plus pesant, de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement

générales du CCAS, nécessite en effet une subvention d'équilibre supérieure à celle de l'année précédente.

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	OB 2023
Subvention au CCAS	300 000 €	280 000 €	280 000 €	300 00 €	320 000 €



Le portage conjoint par le CCAS et la Commune, des politiques jeunesse et de prévention santé, spécificité jurançonnaise, se poursuit en 2023 via la reconduction de co-financements entre la Commune et le CCAS sur plusieurs actions / projets :

- Le CLAS
- Le programme « ville-santé »
- Les actions et événements en faveur de l'égalité femme-homme

☐ Structurer la politique événementielle :

Comme pour l'année 2022, la volonté est de conserver un rythme soutenu d'événements tout au long de l'année, tout en réfléchissant :

- À leur articulation avec les autres manifestations du territoire et/ou les partenaires associatifs ou institutionnels pour gagner en complémentarité entre les événements
- À des thématiques (dimension sport/bien-être) ou publics cibles spécifiques (les jeunes et les familles notamment)
- Aux liens avec les autres politiques développées localement (saison culturelle de l'Atelier du Neez ; initiatives portées par le Centre de loisirs, le CCAS etc.)

L'enveloppe dédiée à la politique événementielle, dans toutes ses composantes, **s'élèverait donc en 2023 à 70 800 €** (dont 12 630€ dédié aux réceptions fêtes et cérémonies).

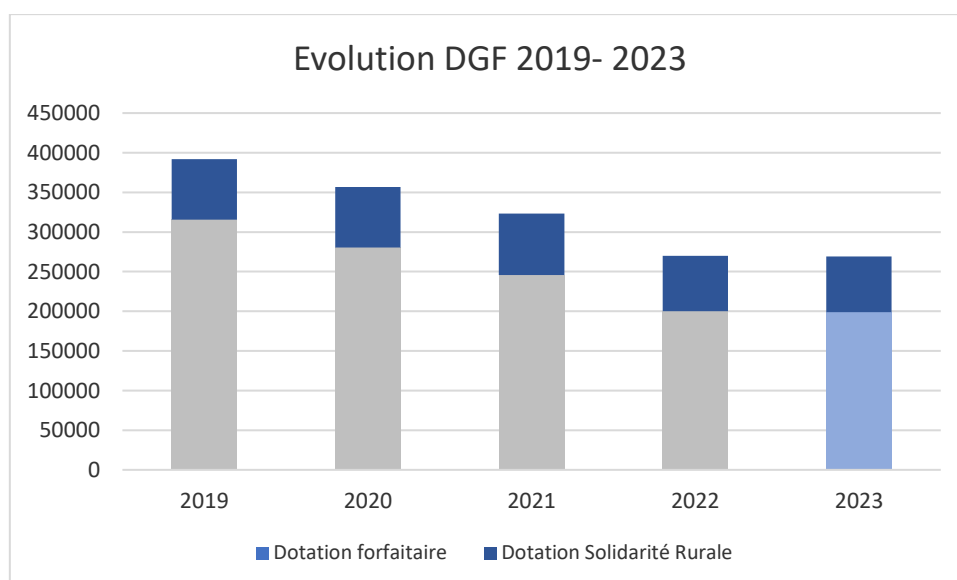
DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES DE RECETTES		BP 2022	BP 22 + DM	OB 2023
013	ATTENUATION DE CHARGES	65 120,00	65 120	65 000
70	PRODUITS SERVICES, DOM ET VENTES	299 900,00	299 900	310 500
73	IMPOTS ET TAXES	5 411 017	5 411 017	5 902 823
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	513 680	513 680	498 603
75	AUTRES PRODUITS GEST° COUR	80 000	80 000,00	75 000
76	PRODUITS FINANCIERS	1,00	1,00	1.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 000	16 000	20 000
042	OPERAT° ORDRE TRANS ENTRE SECTION	7 000	75 700	83 000
R002	EXCEDENT	0.00	0.00	98 000
TOTAL RECETTES		6 232 719	6 461 419	7 052 928

▣ Principales hypothèses retenues sur les recettes de fonctionnement :

Pour la première année depuis près de 10 ans, la Dotation Globale de Fonctionnement (composée d'une partie « dotation forfaitaire » et d'une partie « Dotation Solidarité Rurale ») perçue par la ville en 2023, principale recette du budget de fonctionnement après la fiscalité, serait d'un montant quasi identique à 2022 soit **269 k€** (Cf graphique ci-dessus).

A savoir que les chiffres définitifs ne sont pas transmis par l'Etat à ce jour.



■ **Fiscalité directe locale 2023 :**

Il est proposé **d'activer modérément le levier fiscal** cette année, afin :

- D'équilibrer la section de fonctionnement, fortement impactée en dépenses, par des frais incompressibles en hausse
- De consolider la capacité d'autofinancement de la Commune et conforter nos recettes de fonctionnement pour les années futures

Aussi, il est proposé d'établir pour 2023 les taux des impôts locaux directs tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

Taxe foncière bâti	Taxe Foncière non-bâti	Taxe d'habitation
31.18%	37.18%	12.81%

Malgré cette évolution, à l'échelle de l'agglomération et même du département, Jurançon reste **l'une des communes avec la fiscalité directe la plus faible.**

La totalité des recettes fiscales directes (Taxe d'Habitation + Taxe sur le Foncier Bâti + Taxe sur le Foncier Non-Bâti) attendues pour 2023 serait de **4 255 967€.**

Ce choix de fiscalité permet également de consacrer une grande partie (677 500 €) de l'excédent de fonctionnement 2022 en investissement ; seulement 98 000€ de cet excédent restera affecté en section de fonctionnement).

■ **Stabilisation du montant de l'attribution de compensation (AC) versée par la CAPBP :**

Créée par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le mécanisme des attributions de compensation a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés notamment lorsqu'un établissement de coopération intercommunal choisi d'assumer une compétence en lieu et place des communes qui le composent.

Dans la mesure où aucun nouveau transfert de compétence n'est intervenu au cours de l'année 2022, le montant de l'AC versée par la CAPBP à la Commune en 2023 est stabilisé (**env. 175 k€**).

■ **Tarifification services publics locaux**

A noter pour 2023 :

- Pas d'augmentation des tarifs des services publics locaux envisagée pour les principales régies (services périscolaires/Centre de loisirs ; occupation du domaine public ; location de salles ; cimetière).
- Un aménagement « mineur » sur la politique tarifaire de l'Atelier du Neez est prévu (Remplacement de la politique d'abonnement pour un système d'adhésion, plus adapté aux attentes du public), mais sans impact prévisionnel sur le montant total des recettes
- Des recettes à l'identique de 2022 attendues sur la régie Redevance d'Occupation du Domaine Public (instaurée en 2022) soit environ 3 000 €

▣ Travaux en régie – recettes d'ordre budgétaire :

La Commune va poursuivre en 2023 son plan de rénovation de certains bâtiments (poursuite du réaménagement intérieur des Services techniques administratifs notamment ; cuisine de la Maison pour Tous ; etc.), de végétalisation des cours d'écoles et autres travaux de maintenance. Ces travaux seraient réalisés en régie, pour un montant total évalué à **83 000 €** (achat de matériaux et frais de personnel compris).

Budgétairement, les dépenses engagées pour ces opérations « en régie » doivent être « neutralisées » par une opération d'ordre, en recette, qui s'inscrit sur le chapitre 042.

III / ORIENTATIONS BUDGET D'INVESTISSEMENT

Après un début de mandat consacré à la consolidation de la situation financière et à la préparation des « grands projets », **2023 marquera un tournant, et l'entrée dans un nouveau cycle d'investissement plus massif**, qui conduira à dessiner la ville de Jurançon de demain.

Synthèse objectifs politiques en investissement pour 2023 :

- Orienter davantage les choix investissements vers des projets environnementalement **plus responsables** et **plus sobre** énergétiquement
- Poursuivre **l'amélioration du cadre de vie** des jurançonnais
- La finalisation de la **reconstruction du Centre de loisirs** et le **lancement** d'une partie des « **grands projets** » pluriannuels
- Un **recours à l'emprunt en 2023**, en adéquation avec les ambitions de développement de nouveaux équipements sur la Commune (skatepark ; pôle associatif et sportif)
- La poursuite d'une **recherche active de financement/aides publiques** sur tous les projets

**Le programme d'investissement 2023 devrait représenter au total 4 208 691 €
les restes à réaliser (en dépense) de l'exercice 2022 représentant 1 233 400 €**

Le total des **dépenses d'équipement** sur le BP s'élèverait environ à **3.423 millions d'euros**

▣ **Des investissements plus responsables et tournés vers la sobriété énergétique**

On soulignera en particulier dans cette catégorie d'investissements :

- La rénovation / remplacement / optimisation des systèmes de chauffage de plusieurs bâtiments,
- La rénovation/transformation d'une partie de l'éclairage public (pose d'horloges pour permettre l'extinction nocturne de certaines zones – env.100k€ + poursuite des travaux d'enfouissement du réseau – env. 150k€). Une partie de ces dépenses sont également directement inscrites au chapitre « dépenses patrimoniales » (041) via les prêts contractés par TE64 (83 k€) (certaines opérations correspondant à des chantiers initiés en 2018),
- La réalisation des audits énergétiques des principaux bâtiments, point de départ d'une réflexion sur les investissements à réaliser pour les prochaines années,

- Le renouvellement progressif de notre flotte de véhicules, en privilégiant l'achat de véhicules moins polluants et moins consommateurs

▣ **Un cadre de vie amélioré et sécurisé :**

Une enveloppe conséquente sera consacrée à la rénovation de la voirie communale (630 k€ y compris RAR)

Des travaux de maintenance et de rénovation sont programmés sur les écoles (env. 100k€) et nos équipements sportifs (env. 22 000 €)

Sur le cimetière du centre-ville, la création de nouvelles cave-urnes, déprogrammée en 2022 du fait de l'indisponibilité de certains matériaux, sera conduit cette année (13 000 € dont 5 000 € consacrés à l'aménagement paysager du site).

▣ **Dépenses imprévues :**

Afin de faire face à d'éventuels événements exceptionnels (événements climatiques, réparation d'urgence sur un bâtiment essentiel etc.), mais également pour se prémunir des impacts de l'inflation continue sur les matériaux de construction en particulier, pour nos opérations d'investissement au long court, il sera proposé d'inscrire au BP un montant de **100 000 € en dépenses imprévues**.

▣ **Dépenses patrimoniales (041) :**

A noter dans ce chapitre, qui représentera env. 100k€ en 2023, près de 83 k€ sont inscrits pour le remboursement des prêts contractés par TE64 pour le compte de la Commune, pour les opérations relatives à l'éclairage public (opérations initiées en 2018).

▣ **Les « grands projets d'investissement » pour 2023 :**

Le Centre de loisirs : 674 k€

La reconstruction du Centre de loisirs, incendié en 2019 et le réaménagement du parc extérieur qui l'entoure doit s'achever sur l'exercice 2023.

Le solde des subventions obtenus pour ce projet (DETR/DSIL ; fonds de concours CAPBP ; CAF pour un montant total d'env. 300k€) et le reliquat dû par l'assurance (env.200k) sont à percevoir également sur l'année -ces recettes constituant des restes à réaliser de 2022.

Construction d'un nouveau skatepark : 330k€

Il s'agit de l'aménagement d'un nouvel équipement sur le site de l'actuel skatepark. C'est un espace totalement redimensionné, complémentaire des autres structures dédiées à la pratique de la glisse urbaine présentes sur le territoire de l'agglomération, qui verra le jour. Parfaitement intégré dans son environnement végétalisé, en plein cœur du Parc Naturel Urbain des Rives du Gaves de Pau, la construction de ce nouveau skatepark sera aussi l'occasion de repenser les

cheminements doux et la voirie attenante (Avenue du Corps Franc Pommiès). Le démarrage des travaux est prévu sur le début du 2nd semestre 2023

Pour rappel, les subventions demandées pour ce projet sont les suivantes :

- Conseil Départemental 64 : 48 888 € (aide notifiée mais versée début 2024 à la réception du chantier)
- DETR/DSIL : demande en cours, subvention attendue d'env. 100k€
- Fonds de concours CAPBP : demande en cours, subvention attendue d'env. 80k€
- Agence Nationale du sport : demande en cours, montant de la subvention attendue pas encore défini

Construction d'un Pôle Associatif et sportif : 630 k€

En 2023, seule la première phase de ce projet pluriannuel sera lancée.

Pour rappel, les subventions demandées pour ce projet sont les suivantes :

- Conseil Départemental 64 : 438 700 € (aide notifiée mais versée à l'issue de la réalisation de la 1^{ère} phase de travaux – en 2024)
- DETR/DSIL : demande en cours, montant de la subvention attendue pas encore défini
- Fonds de concours CAPBP : demande en cours, subvention attendue d'env. 630 k€, versée à partir de la fin de la 1^{ère} phase de travaux
- Fonds FAFA (Fédération Football Amateur) : demande en cours, subvention montant de la subvention attendue pas encore défini
- Fonds Européens : demande en cours, subvention montant de la subvention attendue pas encore défini

Le projet « Cœur de ville » : 100K€

En 2023, le lancement des premières études pour l'aménagement de la coulée verte qui reliera à terme la Place du Junqué et la Place du Bernet, ainsi que celles nécessaires à la construction de nouveaux logements sur cette zone est envisagé.

▣ Le financement de la section d'investissement 2023 :

Dans une période où les conditions d'emprunt ne sont pas des plus favorables, mais dans la mesure où la Commune peut attester d'une certaine « solidité financière », du fait de la maturité de sa dette, il est envisagé de recourir à un emprunt en 2023.

Le besoin de financement pour 2023 est à ce jour estimé à **1.7M€**.

Les autres recettes inscrites dans la section d'investissement pour 2023 seraient les suivantes :

- Report de l'excédent de fonctionnement 2022 en investissement : **677 k€**
- FCTVA (Fonds de compensation de TVA – récupération d'une partie de la TVA sur les dépenses d'investissement) : **100 K€**

- TAM (Taxe d'aménagement) : **91 K€**

- Amortissements : **186 k€**

☐ **Perspectives pluriannuelles / investissement dépenses**

	2024	2025	2026
Voirie (maintenance / rénovation annuelles)	300 k€	300 k€	300 k€
Installations sportives (maintenance/réparations/rénovations annuelles) – hors projet skatepark et pôle associatif	250k€	100k€	10k€
Rénovation éclairage public & Politique énergétique bâtiments – objectifs fixés par le « décret tertiaire »	450 k€	450 k€	450 k€
Skatepark	50k€	-	-
Pôle associatif et sportif	1700 k€	300k€	-
Projet Cœur de ville	150 k€	500 k€	600 k€

IV/ GESTION DE LA DETTE

Ces dernières années, la Commune a recouru très exceptionnellement à l'emprunt bancaire pour financer ses investissements (pas de nouvel emprunt depuis 2018).

En effet, la ville pouvait compter sur une bonne capacité d'auto-financement et des financements externes (subventions publiques) suffisantes pour mener à bien ses projets d'investissement.

Cette stratégie financière prudente, de long terme, permet d'avoir un montant de capital restant dû en diminution (plusieurs prêts vont s'éteindre dans les années à venir), et des ratios financiers favorables à l'enclenchement d'un nouveau cycle d'emprunts, coïncidant avec le lancement de la réalisation des projets d'envergure qui restent à conduire pour ce mandat.

Pour rappel

	2019	2020	2021	2022 <small>(chiffres hors opérations d'écriture comptable vente PICHON)</small>
CAF brute	853 714 €	689 876.13 €	847 194 €	836 388 €
CAF nette	288 153 €	206 877.14 €	381 532 €	377 348 €
Capacité de désendettement (ratio Klopfer)	4.43 ans	4.78 ans	3.35 ans	2.84 ans

■ Rappel : les différentes natures de dettes :

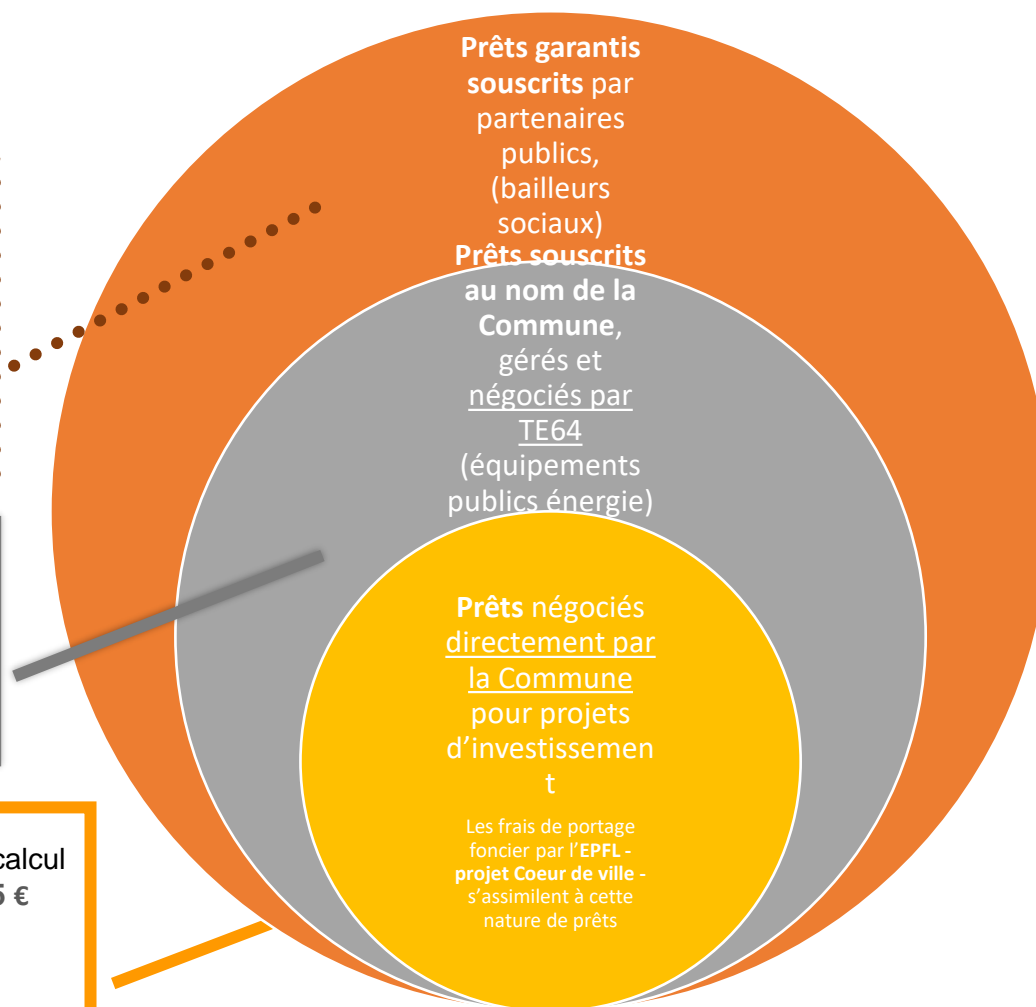
● Pour certaines opérations d'aménagement portées par un acteur public (dans notre cas : office HLM) la collectivité s'est portée garante d'un emprunt : en cas de défaillance du débiteur, la Commune assumera en lieu et place du débiteur, les annuités du prêt garanti.
● *Inscription de ces prêts garantis = hors bilan (2.1M d'€ soit 90 000€ / an)*

**MONTANT TOTAL ANNUITE TE64
2023 : 24 772 €**

- Intérêts : 3 010.40 €
- Capital : 21 762.19 €

**MONTANT TOTAL ANNUITE 2023 (calcul
théorique sans nouvel emprunt) : 505 475 €**

- Intérêts : 54 860 €
- Capital : 450 615 €



▣ **Etat de la dette au 1^{er} janvier 2023 y compris prêts TE64**

(tableau sans nouvel emprunt 2023 car contractualisation courant 2023 du nouveau prêt)

PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2023	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
14333 - SFIL	15	01/03/2009	180 000,00	16 078,19	821,65	16 078,19	16 899,84
C.E - CAISSE D'EPARGNE	15	02/01/2010	500 000,00	81 001,24	917,36	39 865,77	40 783,13
C.A - CREDIT AGRICOLE	15	01/02/2011	350 000,00	82 018,10	2 706,60	26 456,68	29 163,28
09403 - CREDIT FONCIER DE FRANCE	15	02/04/2012	330 000,00	118 977,35	5 423,06	25 825,30	31 248,36
CDDC - CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	15	01/08/2012	70 588,12	20 999,86	637,17	4 666,68	5 303,85
C.A - CREDIT AGRICOLE	13	05/05/2013	500 000,00	115 384,60	5 803,85	38 461,54	44 265,39
CCM - CAISSE CREDIT MUTUEL PAU 14 J	15	31/03/2014	800 000,00	320 000,03	12 000,00	53 333,33	65 333,33
CCM - CAISSE CREDIT MUTUEL PAU 14 J	15	31/03/2015	200 000,00	93 333,36	3 826,67	13 333,33	17 160,00
SDEPA - SDEPA	15	16/01/2014	43 046,72	19 426,42	446,69	3 055,70	3 502,39
SDEPA - SDEPA	15	16/01/2014	39 559,62	17 852,73	410,50	2 808,17	3 218,67
CCM - CAISSE CREDIT MUTUEL PAU 14 J	15	31/10/2016	1 000 000,00	533 333,31	10 133,33	66 666,67	76 800,00
C.E - CAISSE D'EPARGNE	15	05/03/2017	700 000,00	432 698,51	5 538,54	45 668,21	51 206,75
C.E - CAISSE D'EPARGNE	15	05/01/2018	500 000,00	342 726,65	4 386,90	32 344,58	36 731,48
C.E - CAISSE D'EPARGNE	7	25/01/2018	508 193,46	147 417,31	731,37	73 484,07	74 215,44
SDEPA - SDEPA	15	10/05/2018	19 950,56	13 676,75	157,28	1 298,38	1 455,66
SDEPA - SDEPA	15	10/05/2018	30 292,91	20 766,76	238,82	1 971,46	2 210,28
SDEPA - SDEPA	15	30/04/2023	23 044,26	23 044,26	188,47	1 467,59	1 656,06
SDEPA - SDEPA	15	30/04/2023	38 265,09	38 265,09	312,95	2 436,94	2 749,89
SDEPA - SDEPA	15	30/04/2023	21 872,78	21 872,78	178,88	1 392,98	1 571,86
			5 854 813,52	2 458 873,30	54 860,09	450 615,57	505 475,66

▣ **Portage foncier par l'EPFL – projet centre-ville**

La convention signée avec l'Etablissement Public Foncier Local dans le cadre du projet « cœur de ville » (portage foncier des anciennes parcelles « Evêché » pour le compte de la Commune) prévoit les dépenses suivantes, si le portage est poursuivi à son terme initial (8 ans).

ANNÉE	ACQUISITION	PORTAGE EPFL	AUTRES FRAIS	TOTAL
	Investissement	fonctionnement	fonctionnement	
2021			3 018,89	3 018,89
2022	84 772,80		3 489,36	88 262,16
2023				0,00
2024	127 159,20			127 159,20
2025	127 159,20			127 159,20
2026	127 159,20			127 159,20
2027	127 159,20			127 159,20
2028	137 390,40	116 928,00		254 318,40
TOTAL GENERAL	730 800,00	116 928,00	6 508,25	854 636,25

A noter :

En plus des charges indiquées dans le tableau ci-dessus, chaque année de portage par l'EPFL engendre pour la Commune des frais (actualisés annuellement, au regard de l'année précédente et supportés en section de fonctionnement) au titre :

- De la prime d'assurances pour le bâti existant
- De la taxe foncière due pour le bâti existant

Ces frais ont représenté en 2022, 4 000€.

L'objectif est de mettre fin le plus rapidement possible (dès 2023) à cette convention de portage, en contractualisant avec un aménageur, pour minimiser au mieux les frais de portage de la Commune.

▣ **Equilibre des opérations financières :**

Le remboursement du capital de la dette de l'exercice doit être couvert par des recettes propres de fonctionnement

TOTAL dépenses prévisionnelles à couvrir sur l'exercice 2022 (OB)	1 684 021 €
Emprunts directs	436 184 €
Emprunts SDEPA	14 431 €
RAR au 31 décembre 2022	1 233 406 €
TOTAL recettes prévisionnelles disponibles sur l'exercice 2022 (OB)	1 145 674 €
Ressources propres externes (FCTVA - TAM)	191 214 €
Ressources propres internes (amortissement des immobilisations)	186 000 €
Solde d'exécution de l'exercice précédent	670 460 €
Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent	98 000 €
SOLDE	538 347 €

Monsieur le Maire : je souhaite remercier les services car ce document de présentation est extrêmement clair.

T. LERMUSIAUX : Nous allons donner comme chaque année notre opinion et nos avis.

Sur les dépenses de fonctionnement : nous attendrons de voir le détail lors de la présentation du budget. On note favorablement les 320.000 euros au CCAS compte tenu des besoins sociaux de la période. On note que la ville de Jurançon et la ville de Billère sont villes pilotes pour le RSA Conditionné. On note également favorablement tout ce qui est fait pour l'emploi et les salaires des agents territoriaux. Il faudra peut-être inclure l'indemnité vélo qui ne devrait pas coûter si cher, mais qui, dans le cadre de la sobriété énergétique c'est à valoriser.

Pour la partie associative on rentrera plus dans le détail lors de la présentation du budget.

Sur la partie recette, on note la non-inflation des services publics, c'est positif, même si on rappelle que nous serions pour une refonte des tarifs car la grille aujourd'hui ne nous satisfait pas.

Pour les impôts, nous ne partageons pas la hausse modérée des taux. A l'arrivée, pour le contribuable ce sont les bases plus les taux. En 2022 il y avait 8,9 % de hausse et 3,7 % des bases ce qui fait 13 % et cette année on aura 4,8 % de hausse multiplié par les 7,1 % de base ce qui fait 12 % de hausse. Ce n'est pas négligeable, on n'a pas d'avis positif ou négatif sur l'impôt, c'est juste que l'augmentation des impôts engage vis-à-vis de la population. Pour faire le lien sur la partie investissement, la hausse des impôts servira essentiellement à financer le programme d'investissement.

S. MALO : cette hausse servira aussi à financer la plus-value énergétique. 400.000 € ou 500.000 € supplémentaires couvrent juste le surplus de l'année.

Mr le Maire : Je suis très surpris que les collectivités territoriales ne se manifestent pas. Nous ne devons pas craindre de marquer ces difficultés.

P. HAMELIN : l'énergie se répercute sur le budget de fonctionnement mais aussi dans le budget d'investissement. Pour faire des économies il faut investir. C'est maintenant que nous devons le faire. Dans le budget 2023, les deux sections seront concernées par la question énergétique.

T. LERMUSIAUX : Ce qui est intéressant c'est que sur l'électricité, Territoire Energie a renégocié un des deux contrats. Normalement lors du conseil municipal du 3 avril, nous devrions avoir les tarifications pour les prochaines années et affiner ce delta que nous paierons en plus.

Sur l'investissement : les 1,2 millions de RAR faussent un peu le résultat. Les opérations comptables vont se faire cette année. Ce n'est pas un projet neuf d'investissement. Le plan d'investissement est ambitieux. Dans l'ambition ce qui nous titille c'est la dérive qu'elle n'aille pas trop loin, du pôle sportif et associatif. Sur le DOB 2021 on prévoyait 1,5 millions, sur le DOB 2022 on le prévoyait à 2.160.000 euros et sur le DOB 2023 on est sur 2.670.000 euros. Cette somme qui grimpe nous plombe pour engager d'autres actions et en particulier le cœur de ville. C'est le moment pour faire un point. J'imagine que l'inversion de phasage a des raisons budgétaires et on est prêt à l'entendre, mais c'est le moment d'en discuter.

Sur les autres projets, le skate-park nous l'avons déjà dit, c'est un beau projet qui a été mené collectivement et avec un budget quasiment auto-financé. Probablement le projet le plus auto-financé de la Commune. Profitons-en.

Sur la suite du programme pluriannuel d'investissement, chaque année, on dit qu'on fait un plan pluriannuel d'investissement mais il n'est pas en AP/CP, il est fluctuant, on parle de PPI de voirie, si on le fait réellement on doit être capable de dire aux riverains : en 2026 ça sera telle rue.... Et les raisons qui ont fait que nous avons fait ces choix. Sur la politique énergétique il y a une ambition qui est une vraie ambition. Les 450.000 euros annuels on aimerait que ça soit un peu sacralisé car il y a tellement à faire. Les écoles en ont besoin, beaucoup de bâtiments en auraient besoin. Sur les 4 dernières années on a dépensé 80.000 euros sur le chapitre 159 et 162. On part d'un sous-investissement à une vraie politique d'investissement. Ça nous engage et on espère par le biais du COPIL énergétique et d'autres s'ils doivent voir le jour (écoles par exemple), on sera favorable à des réflexions qui intègrent cela pour éviter d'artificialiser les sols et être dans la rénovation autant qu'on le peut par rapport à nos ressources.

Mr le Maire : Nous sommes dans une vraie logique de continuation de Mr CASSAING, Mr LAHILLONNE, Mr BERNOS. Ce sont des politiques d'ensemble qui ont 40 ans d'âge et c'est très fort. Je pense qu'il est important de signaler que cette ville se prépare pour 2030. Elle est verte. En conscience, elle est construite pour répondre à une réalité. Je ne vous cache pas que sur ces débats-là, je serai très vigilant. Certains exécutifs locaux croient à tort que tout passe par de la matière pour faire de l'investissement. Il faut remettre de la conscience sur ces questions-là. Il faut récompenser celui qui est vertueux et non pas blâmer celui qui ne l'est pas. En 1983 le Conseil Municipal a décidé de faire un POS à 5.000 m², ça a été difficile pendant de nombreuses semaines dans la ville. L'important c'est que l'outil réglementaire de planification qui s'est mis en place en 2003/2004, ait été maintenu dans le nouveau PLUi. Beaucoup de Maire n'ont pas cette conscience. Il en sera de même pour l'eau potable.

T. LERMUSIAUX : Sur l'artificialisation nous avons noté avec plaisir le chiffre sur le quantitatif ; sur le qualitatif vous connaissez notre avis sur les 30.000m² d'artificialisation de la zone commerciale du Lidl qui n'est sans doute pas la plus belle réussite mais par rapport à la surface globale de la commune, il n'y a rien à dire.

Sur ce débat d'orientations budgétaires, il y a des choses dont nous reparlerons sur l'approbation du Compte Administratif 2022. Il y a des choses qui s'engagent. Le financement et les RAR il faut faire attention à la culbute chaque année, le prêt que nous allons devoir faire nous allons devoir le faire dans de mauvaises conditions.

A BIDEGAIN pour le point cœur de ville :

Comme présenté en COPIL, deux options étaient possibles. Je rappelle que nous sommes allés au bout de la faisabilité des deux projets afin que ça nous serve d'aide à la décision.

Nous avons fait des arbitrages sur les investissements. Comme vous l'avez remarqué, les projets d'investissement sont les plus importants depuis bien longtemps. Il a fallu faire des choix. Ces choix ils ont été faits sur 2 versants. A ce jour, l'Evêché continue à nous coûter si nous ne faisons rien, 124.000 euros par an à partir de 2024. Ne rien faire coûte 124.000 euros par an, faire coûte beaucoup moins. Le pragmatisme est le contraire du dogmatisme. A un moment on percute le mur de la réalité. Il faut savoir le faire. Par rapport au Pôle Administratif Unifié, il est dit que 150.000 euros de travaux, en 2025 c'est 500.000 euros (400.000 pour les travaux de la coulée verte et 100.000 euros pour le début des études sur le centre de tri) et 2026 sera le début du petit train d'investissement qui avait été évoqué sur le Pôle Administratif Unifié. En fait, nous nous sommes ajustés en faisant des choix exigeants. On ne peut pas ajouter 3 millions d'investissement sur les 2 prochaines années eut été déraisonnable. Nous devons continuer à prêcher le raisonnable.

Monsieur le Maire : Les travaux en régie que nous développons nous permettent d'avance, à l'intérieur, tout le réaménagement. Nous utilisons la technicité de nos équipes qui fait que nous pouvons passer une partie de travaux en régie. Nous allons passer également sous un système d'organisation parapublic avec la SIAB.

A BIDEGAIN : le fait d'être reparté avec la SIAB fait économiser plus de 400.000 euros à la Commune sur le projet de l'évêché. Cette solution nous semble la meilleure possible pour la Commune pour ce projet avec une densité baissée de 20 % par rapport à la faisabilité initiale et un déficit foncier sera porté par la SIAB.

T. LERMUSIAUX : la Maison Moureu sera bientôt vide. Pour la vente éventuelle qu'en est-il ?

A. BIDEGAIN : je crois qu'il est important d'attendre car nous devons murir le projet de Pôle Administratif Unifié pour savoir si on se défait la vente par wagon ou si on se défait de la totalité à savoir Moureu, CCAS et Prat. Pour revenir sur le Pôle Administratif Unifié, c'est la volonté de ne pas s'engager au-delà de notre mandat. Il serait déraisonnable que de dire nous allons nous engager pour les 4 années qui suivent notre mandat.

V. DUCARRE : nous voulions simplement clarifier la situation.

M. LE MAIRE : il serait souhaitable que le budget l'année prochaine soit voté plus tôt à savoir en février. On fera un budget modificatif si nécessaire. Nous savons très bien que nous aurons du reste à réaliser. En investissement il ne doit pas y avoir de frein dans la deuxième phase de montage d'investissement. Le budget général sera donc voté dans les premières semaines de février. Ainsi nous ne serons pas sous la seule condition des 25 % de recettes complémentaires et nous aurons l'utilisation pleine du budget.

Le débat s'est tenu.

2. Compte de Gestion 2022 **Rapporteur : Serge MALO**

Le Compte de Gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Le Compte de Gestion 2022 n'appelle ni observation particulière, ni réserve.

Les résultats de clôture sont identiques à ceux du compte administratif 2022 à présenter :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
INVESTISSEMENT	373 512,90 €		296 947,23 €	670 460,13 €
FONCTIONNEMENT	803 278,41 €	803 278,41 €	775 508,42 €	775 508,42 €
TOTAL	1 176 791,31 €	803 278,41 €	1 072 455,65 €	1 445 968,55 €

Il est proposé à l'Assemblée :

- de débattre et d'arrêter ce Compte de Gestion
- et de l'approuver.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des voix le Compte de Gestion 2022.

3. Compte Administratif 2022 **Rapporteur : Serge MALO**

Le Compte Administratif constitue l'arrêté des comptes de l'Ordonnateur pour l'année 2022.

Pour ce faire, un document chiffré est joint en annexe ainsi qu'une note de présentation.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Conseil municipal du
Lundi 20 mars 2023

ville de
Jurançon

SOMMAIRE

PREAMBULE

I) Bilan section de fonctionnement 2022

- 1) Les recettes de fonctionnement
- 2) Les dépenses de fonctionnement

II) Bilan section d'investissement 2022

- 1) Les recettes d'investissement
- 2) Les dépenses d'investissement

III) Bilan financier 2022

- 1) L'épargne – l'autofinancement
- 2) La gestion de la dette
- 3) Les indicateurs financiers

PREAMBULE CA 2022

3

Préambule – CA 2022

- Le BP 2022, voté par délibération du 4 avril 2022 présentait :
 - Une section de fonctionnement de **6 392 719 €**
 - Une section d'investissement de **2 387 220 €**
- Au cours de l'année 2022, **deux décisions modificatives (DM)**, ayant eu pour impact une augmentation :
 - De la section de fonctionnement de **68 700 €**
 - De la section d'investissement de **560 501 €**
- Si le budget prévisionnel (et les DM) projettent les opérations budgétaires de l'année, **le Compte Administratif** établit les résultats comptables de l'exercice (= le « réalisé ») et permet de faire un bilan de l'exécution budgétaire.

4

A – Section de FONCTIONNEMENT

Compte Administratif 2022

5

Section de fonctionnement – CA 2021

- Le résultat de la section de fonctionnement en 2022 est excédentaire :

RECETTES (yc excédent fonctionnement 2021)	7 275 690,58 €
DEPENSES	6 500 182,16 €
Excédent dégagé	+ 775 508,42 €

- Les recettes ont évolué de **+ 18,5%** par rapport au CA 2021
- Les dépenses ont évolué de **+ 21,8%** par rapport au CA 2021
- **A noter** : La vente des appartements Pichon, pour un montant de 621 521 €, a donné lieu à une « DM technique » qui a généré des écritures en dépenses et recettes dans la section de fonctionnement

6



RECETTES Fonctionnement

CA 2022

7

FUNCTIONNEMENT – CA 2022

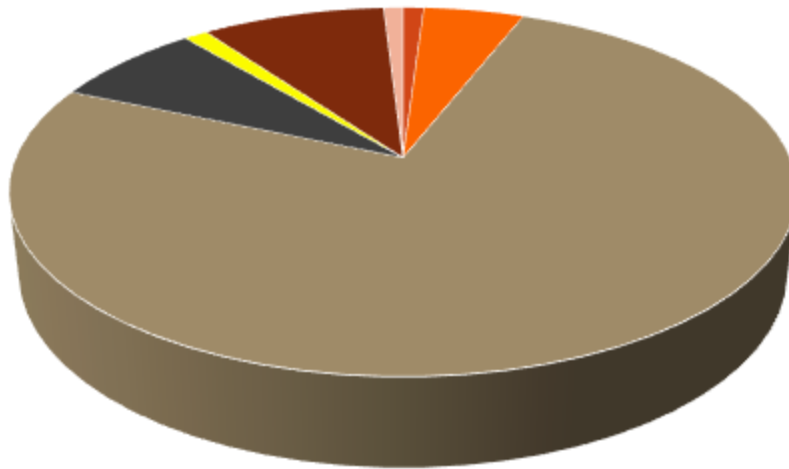
		2022		
		BP	BP + DMs	CA
CHAPITRES DE RECETTES				
013	ATTENUATION DE CHARGES	65 120,00	65 120,00	73 920,70
70	PRODUITS SERVICES, DOM ET VENTES	299 900,00	299 900,00	357 939,99
73	IMPOTS ET TAXES	5 411 017,48	5 411 017,48	5 493 772,49
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	513 680,52	513 680,52	541 489,89
75	AUTRES PRODUITS GEST° COUR	80 000,00	80 000,00	84 631,12
76	PRODUITS FINANCIERS	1,00	1,00	1,75
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 000,00	16 000,00	654 904,76
042	OPERAT° ORDRE TRANS ENTRE SECTION	7 000,00	75 700,00	69 029,88
R002	EXCEDENT	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES		6 392 719,00	6 461 419,00	7 275 690,58

- **A noter** : on retrouve l'écriture de la DM technique Pichon dans les produits exceptionnels

8

FONCTIONNEMENT – CA 2022

RECETTES FONCTIONNEMENT CA 2022



- ATTENUATION DE CHARGES
- IMPOTS ET TAXES
- AUTRES PRODUITS GEST° COUR
- PRODUITS EXCEPTIONNELS
- PRODUITS SERVICES, DOM ET VENTES
- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
- PRODUITS FINANCIERS
- OPERAT° ORDRE TRANS ENTRE SECTION

9

FONCTIONNEMENT – Recettes CA 2021

Certaines recettes constatées au CA supérieures aux prévisions du BP



Les recettes suivantes ont été supérieures aux crédits inscrits au BP :

▪ **Les droits de mutation : + 68 000 €**

Cette recette est toujours difficile à évaluer car liée au nombre d'opérations immobilières qui se réalisent dans l'année, et fonction des prix de vente. Malgré un contexte plus difficile qu'en 2021, le marché immobilier a encore été dynamique en 2022.

▪ **Les régies : + 58 000 €**

La reprise d'une activité post -Covid normale s'est vérifiée sur l'ensemble des régies de la commune. A noter que la régie périscolaire/centre de loisirs a connu une forte augmentation du fait d'une fréquentation plus importante.

▪ **Les remboursements de sinistres : + 17 000 €**

Plusieurs dossiers en attente ont été « débloqués » en 2022.

▪ **La prestation de service de la CAF : + 26 000 €**

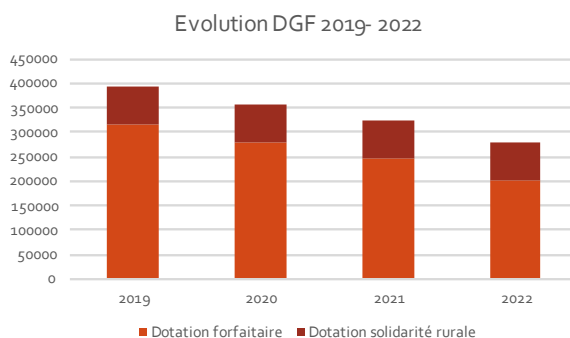
Cette prestation a été réévaluée à la hausse suite à la déclaration des données réelles d'activité 2021.

10

A noter :
Lente érosion
continue de la DGF



- La **dotation globale de fonctionnement**, principale recette de fonctionnement de la Commune (hors fiscalité directe) a continué de décroître en 2022, dans ses deux composantes :
 - Dotation Forfaitaire
 - Dotation Solidarité Rurale



11



DÉPENSES Fonctionnement

CA 2022

12

FONCTIONNEMENT – CA 2022

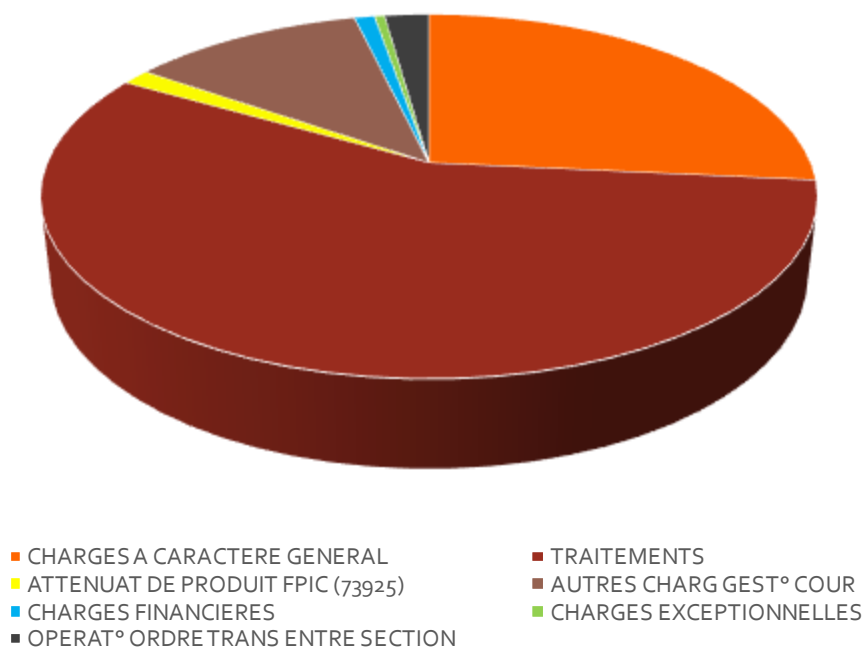
		2022		
		BP	BP + DMs	CA
CHAPITRES DE DEPENSES				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 949 765,50	1 949 765,50	1 560 251,56
012	TRAITEMENTS	3 265 041,72	3 352 672,28	3 334 970,25
014	ATTENUAT DE PRODUIT FPIC (73925)	90 000,00	90 000,00	81 893,00
65	AUTRES CHARG GEST° COUR	705 825,68	731 610,40	683 540,51
66	CHARGES FINANCIERES	58 733,89	58 733,89	58 733,89
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 050,00	34 334,72	650 883,01
68	PROVISIONS	4 392,27	4 392,27	0,00
022	DEPENSES IMPREVUES	100 000,00	30 000,00	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTIST	80 000,00	80 000,00	0,00
042	OPERAT° ORDRE TRANS ENTRE SECTION	129 909,94	129 909,94	129 909,94
TOTAL DEPENSES		6 392 719,00	6 461 419,00	6 500 182,16

- **A noter** : on retrouve l'écriture de la DM technique Pichon dans les charges exceptionnelles

13

FONCTIONNEMENT – CA 2022

Dépenses fonctionnement CA 2022



14

FONCTIONNEMENT – Dépenses CA 2022

Certaines dépenses constatées au CA ont été inférieures aux prévisions budgétaires



Malgré un contexte inflationniste, les dépenses suivantes ont été moins élevées que les crédits inscrits au BP :

- **Charges à caractère général : - 390 000 €**
- Arrêt de contrats de maintenance informatique et téléphonie en cours d'année et mise en place tardive de la convention avec l'agglomération;
- Petits travaux sur équipements décalés dans le temps;
- Effort des services sur les achats de petits équipements;
- Maîtrise du budget des événements programmés/non réalisation de certains événements, malgré une programmation événementielle très riche

15

FONCTIONNEMENT – Dépenses CA 2020

A noter :
Stabilisation des contributions au FPIC de la Commune



Fonds de Péréquation Ressources Intercommunales

Ce fonds, mis en place depuis 2012 à l'échelle nationale, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes (les plus « favorisées ») pour la reverser à des intercommunalités et communes « moins favorisées ».

La CAPBP est une intercommunalité contributrice au FPIC

Jurançon en tant que commune membre de la CAPBP, abonde le fonds (= prélèvement).

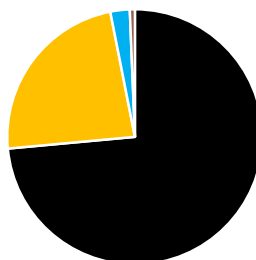
Année CA	2018	2019	2020	2021	2022
Montant contribution Juranton au FPIC	95 545 €	87 832 €	84 128 €	80 696 €	81 893 €

16

FONCTIONNEMENT – Dépenses CA 2022

Zoom sur... la masse salariale

Composition du CHAP 012
Dépenses de personnel CA 2022



- Rémunération des agents
- Cotisations patronales-employeur
- Assurance du personnel
- Médecine du travail et charges diverses sociales

CHAPITRE 012 - CA 2022	
Rémunération des agents	2 452 280,40 €
Cotisations patronales-employeur	779 434,44 €
Assurance du personnel	81 767,00 €
Médecine du travail et charges diverses sociales	21 487,44 €
TOTAL	3 334 969,28 €

17

FONCTIONNEMENT – Dépenses CA 2022

Zoom sur... la masse salariale

Les évolutions de la masse salariale sur 2022 sont liées notamment :

- Au glissement vieillesse technicité
- A la revalorisation de certaines grilles indiciaires, au relèvement du point d'indice au 1^{er} juillet 2022
- Au recrutement de nouveaux agents (contractuels et titulaires)

Traitements (rémunération des personnels)				
	Montant CA 2021 en €	Montant CA 2022 en €	Evolution N1 en €	Evolution N-1 en %
64 111 – Personnel titulaire	1 821 891 €	1 976 283 €	+ 154 392 €	+ 8,47 %
64131 – Personnel non titulaire	286 434 €	459 386 €	+ 172 952 €	+ 60,38 %

- A noter : l'augmentation des articles 64 131 et 64 111 (Rémunération personnel) est liée en partie à une évolution d'enregistrement comptable : une part des cotisations URSSAF sont « basculées » sur ces articles

18

B – Section INVESTISSEMENT

Compte Administratif 2022

19

Section d'investissement – CA 2022

- Le solde d'exécution de la section d'investissement pour 2022 s'élève à **296 947,23 €**.

RECETTES	1 883 904,60 €
DEPENSES	1 586 957,37 €
Solde	+ 296 947,23 €

- Le taux de réalisation : (dépenses réelles d'équipement / crédits ouverts dépenses d'équipement) est de **42,8 %**.

A noter : ce taux ne comprend pas les RAR (restes à réaliser), particulièrement élevés sur 2022.

20



RECETTES Investissement

CA 2022

21

INVESTISSEMENT – CA 2021

		2022		
		BP (yc RAR 2021)	BP + DMs	CA
CHAPITRES DE RECETTES				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 022 501,16	922 501,16	901 175,29
13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	494 009,00	494 009,00	192 030,02
16	EMPRUNTS ET DETTES	81 000,00	81 000,00	30 327,75
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	206 287,00	206 287,00	0,00
021	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	80 000,00	80 000,00	0,00
024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	621 521,00	621 521,00
040	OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	129 909,94	129 909,94	129 909,94
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	38 980,00	8 940,60
R001	SOLDE D'EXECUTION	373 512,90	373 512,90	0,00
TOTAL RECETTES		2 387 220,00	2 947 721,00	1 883 904,60

22

Zoom sur...

Explications écarts constatés entre CA 2022 et BP 2022

- **Automatisation du FCTVA** : la mise en place de ce dispositif a généré, pour la 1^{ère} année, des écarts entre l'enveloppe prévisionnelle et le réalisé.
- **Taxe d'aménagement** : le montant perçu en 2022 a été inférieur à la notification transmise au moment du BP 2022.
- **Centre de loisirs** : les soldes de DETR (119 k€) et de subvention CAF (188 k€), ainsi que le solde d'indemnités exceptionnelles d'assurance (206 k€) sont inscrits en restes à réaliser et seront perçus en 2023 sur présentation de l'intégralité des factures.

23



DÉPENSES Investissement

CA 2022

24

INVESTISSEMENT – CA 2022

		2022		
		BP (yc RAR 2021)	BP + DMs	CA
CHAPITRES DE DEPENSES				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32 951,20	32 951,20	900,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 006,01	19 006,01	6 000,00
117	BERGES DU NEEZ	3 600,00	0,00	0,00
121	MOBILIER- MATERIEL - VEHICULE	120 852,54	172 466,78	123 266,27
122	BATIMENTS SCOLAIRES	29 851,31	37 449,24	2 053,31
123	INSTALLATIONS SORTIVES	54 093,49	51 041,98	38 480,02
124	POLE SPORTIF ET ASSOCIATIF	46 071,40	60 871,40	20 729,40
125	SKATE PARK REVEIL DES BERGES		20 000,00	3 538,80
126	TRAVAUX ENVIRONNEMENT	151 760,80	152 044,00	18 087,97
129	AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE	35 260,00	35 260,00	23 160,00
143	INFORMATIQUE	47 373,43	61 958,41	38 378,49
159	BATIMENTS ET POLITIQUE ENERGETIQUE	14 426,41	75 014,13	14 964,13
160	CENTRE DE LOISIRS	952 114,75	988 527,03	480 848,85
163	POLE CULTUREL	26 605,14	11 081,14	5 256,62
164	TRAVAUX VOIRIE	184 846,45	389 700,61	173 422,35
165	POLITIQUE ACCESSIBILITE	2 000,00	80 000,00	1 147,20
166	DEPLOIEMENT NUMERIQUE - VIDEO PROTECTION	54 196,46	62 196,46	13 624,29
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	459 937,81	459 937,81	459 937,81
26	PARTICIPATION ET CREANCES RATTACHEES	500,00	500,00	500,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	84 772,80	84 772,80	84 691,38
020	DEPENSES IMPREVUES	60 000,00	38 262,00	0,00
040	OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	7 000,00	75 700,00	69 029,88
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	38 980,00	8 940,60
TOTAL DEPENSES		2 387 220,00	2 947 721,00	1 586 957,37

25

INVESTISSEMENT dépenses – 2022

Zoom sur...

Principaux investissements réalisés en 2022

- La plus importante opération d'investissement prévue initialement pour 2022, la **reconstruction du Centre de loisirs**, a été décalée dans le temps (démarrage des travaux en mai 2022 et réajustements nécessaires pour la cohérence du projet), ce qui explique la sous -consommation des crédits inscrits au BP 2022
- Des **études complémentaires** à celles réalisées en 2021 ont été menées en 2022 et ont permis d'aboutir à l'avant - projet définitif sur le projet de construction du **Pôle associatif et sportif** .
- En matière de **voirie**, 2022 a vu le démarrage d'une programmation pluriannuelle de réfection de la voirie (Saint - Faust, Pessaby, Vignats, église rue Touzet ...).
- Des dépenses permettant la **modernisation des services** : acquisition d'un camion plateau, d'un porte -outils désherbage, de matériel technique pour les ateliers et de mobilier de bureau.
- **Travaux en régie** : réaménagement de bureaux (service Urbanisme, police municipale, ateliers), école verte Jean Moulin notamment.

26

D - BILAN FINANCIER

Compte Administratif 2022



27

Calcul de ratios – CA 2022

Il est proposé de faire évoluer le calcul des ratios suivants, présents dans les informations générales du compte administratif (cohérence nécessaire avec notre logiciel comptable):

- **Ratio 2 – Produit des impositions directes / population**
Produit des impositions directes limité aux comptes 7311, **sans ajout des compensations de l'Etat** à compter du CA 2022
- **Ratio 4 – Dépenses brutes d'équipement / population**
Prise en compte des dépenses d'équipement **hors RAR** à compter du CA 2022
- **Ratio 9 – Dépenses brutes d'équipement / recettes réelles de fonctionnement**
Prise en compte des dépenses d'équipement **hors RAR** à compter du CA 2022

A noter : les ratios faisant intervenir les recettes réelles de fonctionnement sont exceptionnellement minorés en 2022 du fait de l'enregistrement comptable de la vente Pichon (621 521€)

28

L'EPARGNE

OU LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

CA 2022

29

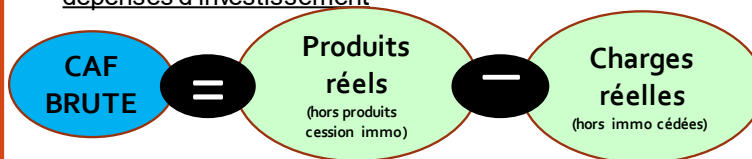
Bilan financier CA 2022
Epargne

ZOOM sur ...

L'épargne brute

L'EPARGNE BRUTE (CAF brute)

- Appelée aussi **auto-financement brut**, l'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie; elle est affectée à la couverture des dépenses d'investissement



- Calcul pour 2022 selon cette définition

CAF BRUTE 2022 = 5 748 752,22 – 6 585 139,7

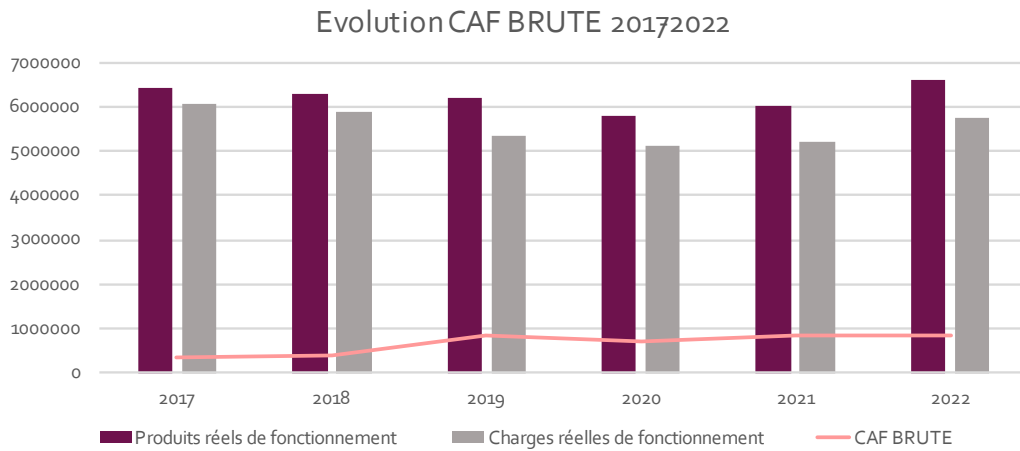
= **836 387,48 €**

- A noter :

Une définition alternative est proposée par la DGCL pour calculer la CAF Brute (excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors travaux de régie).

30

Bilan financier CA 2022
CAF Brute : évolution 2017 -2022



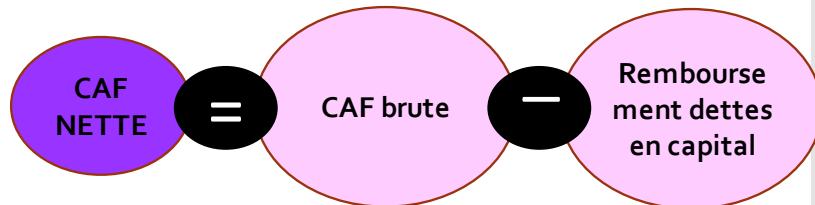
31

Bilan financier CA 2022
Capacité d'auto-financement

ZOOM sur ...

L'épargne nette = CAF nette

- L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des amortissements de la dette. Les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.



- Montant 2022 CAF NETTE 2022=
836 388 – 459 040 = **377 348 €**

32

LA GESTION DE LA DETTE

CA 2022

33

Bilan financier CA 2022
L'endettement

ZOOM sur ...

Combien de prêts
actifs en 2022 ?

La dette de la commune est constituée de 16 prêts
dont :

- **14 à taux fixe**, contractés :
 - auprès de banques dont Caisse Epargne, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Crédit Foncier de France, Caisse des Dépôts et Consignations
 - par le TE64 au nom de la commune (3 prêts)
- **2 à taux variable capés** contractés par TE64 au nom de la commune

34

Evolution charges financières
CA 2021 -2022

CHARGES FINANCIERES				
	CA2021	CA2022	Différence en €	Différence en %
Intérêts de l'exercice	70 697,35 €	58 733,89 €		
	(ICNE 2021 = 6620,55 €)	(ICNE 2022 = 6882,51 €)	-11 963,46 €	- 16,9%

	CA 2021	CA 2022
Intérêts SDEPA Compte66111	2 261,56 €	1 691,89 €

35

LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

CA 2022

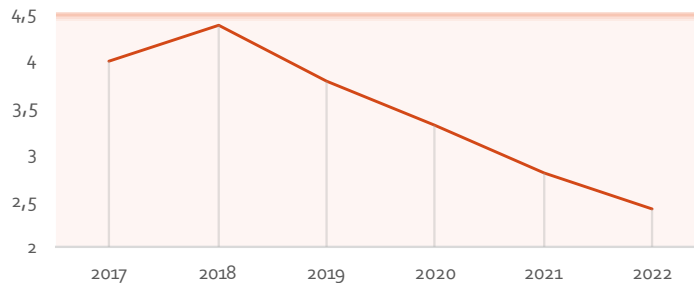
36

ZOOM sur ...

L'ENCOURS DE LA DETTE

- C'est le **montant total du capital restant dû au 31 décembre**.
- On mesure ainsi le stock de dettes détenues par la Commune à un moment donné.
- Sans nouvel emprunt, l'encours de la dette poursuit sa baisse : **en 2022, il s'élève à 2,4 M €,** soit une différence de - 460 000 € par rapport à 2021 (variation de - 16 %)

Evolution encours de la dette 2017 -2022
(en millions d'€)



37

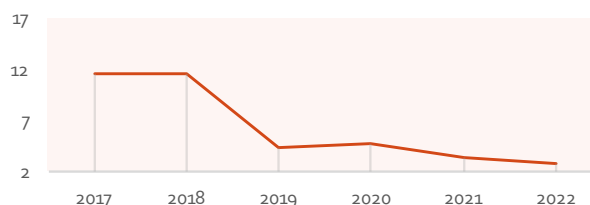
ZOOM sur ...

LA CAPACITE DE DESENETTEMENT (ou ratio Klopfer)

- CAD 2022 = **2,84 ans**
- Elle permet de mesurer, en nombre d'années, la capacité de la Commune à rembourser la totalité du capital de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement brut.
- Définition:

$$CAD = \frac{\text{encours de la dette}}{\text{epargne brute}}$$

Evolution capacité de désendettement (en années)



38

ZOOM sur ...

LE RISQUE DE SURENDETTEMENT

- En 2022, le risque de surendettement de la Commune est de **0,33**.
- Ce ratio mesure la capacité de remboursement de la dette de la collectivité en utilisant la totalité des recettes réelles de fonctionnement de l'année

- Il se définit par le rapport:

$$= \frac{\text{encours de la dette au 31/12}}{\text{Recettes réelles de fonctionnement}}$$

- Lorsqu'il est inférieur à 1 ce ratio indique que la Commune n'est pas en surendettement.

39

ZOOM sur ...

LE RATIO DE SOLVABILITE

- En 2022, il est de **7,28**. Ce ratio précise le poids de la charge de la dette.
- Il se définit par le rapport:

$$= \frac{\text{annuité de la dette} *}{\text{recettes réelles de fonctionnement}}$$

*Annuité de la dette = capital + intérêts

- Selon les recommandations de la Cour des Comptes, le seuil à ne pas dépasser se situe à 22%
- Evolution du ration de solvabilité 2021 - 2022

CA 2021	CA 2022
8,99 %	7,28 %

40

Monsieur le Maire : concernant la mise en œuvre des investissements et la réorganisation des restes à réaliser, nous avons procédé à des embauches de nouveaux personnels très compétents qui vont arriver fin avril 2023 et qui sont des spécialistes des marchés publics notamment. Ils vont accélérer la procédure pour la commune qui est nécessaire. Nous allons lancer la machine des appels d'offres dans ces temps importants.

T. LERMUSIAUX : L'an dernier concernant les charges à caractère général on prévoyait entre 1,5 et 1,6 millions et on dépense 1,3 millions. Là on prévoit 1,8 millions, il y a 2 options, soit on dépensera 1,3/1,4 millions et on va dégager 400.000 euros d'excédent, soit on dépensera 1,8 millions soit une hausse de 30 %. Finalement au CA 2022 suite aux différentes décisions modificatives on avait prévu 1,95 et on a dépensé 1,55 on a fait 400.000 euros d'excédent. C'est la logique même de notre budget qu'on pourrait changer pour être plus réalistes. On vise toujours un excédent comme si on devait faire un bénéfice qu'on réinvesti l'année suivante. On aurait pu dire nos charges à caractère général on les prévoit à 1,5 millions et on prévoit 400.000 euros de virements à la section d'investissement. A la fin d'année, on n'a pas besoin de savoir s'il y a un excédent. On colle au plus près des dépenses réelles. Après il y a toujours une petite frustration soit on se dit que les services ont fait de très gros efforts, soit que dès le départ on n'avait pas envie de dépenser 80.000 euros de petit équipement.

Mr le Maire : il y a une culture maison au niveau des services à gonfler ces chapitres là car ils pensent que c'est là qu'ils vont réaliser, alors qu'en fait souvent ils arrivent après avec des demandes qui sont de l'investissement. Un travail d'accompagnement est mené par la Direction Finances pour changer la mentalité.

Je crains toutefois que sur ce budget 2023, avec l'impact énergétique, il y a un point d'interrogation.

T. LERMUSIAUX : Pour être le plus fidèle dans la communication faite à la population, moins il y a d'écart entre le BP et le CA plus cela signifie que dès le départ, on savait ce qu'on allait faire.

M. LE Maire : Nous avons un très gros budget d'investissement, alors nous étions depuis 2012 sur un vocable de gestion plus important. C'est pour cela que je souhaite que le vote du budget primitif soit avancé. Il faut laisser le moins de temps de latence, même s'il y a des restes à réaliser, et il y en aura en janvier 2004, mais on aura enclenché par l'accélération des procédures préalables, les appels d'offres, les marchés publics.

T. LERMUSIAUX : Sur la partie équipements je souhaite savoir à quoi correspondent les RAR. 44.000 € de RAR sur le matériel de transport au chapitre 121, il doit s'agir d'un achat de véhicule qui n'a pas eu lieu.

30.000 € de RAR sur les bâtiments scolaires au chapitre 122, s'agit-il de travaux prévus et finalement effectués en régie

134.000 € de RAR travaux d'électrification au chapitre 126, qu'en est-il ?

23.265,76 de RAR matériel informatique Chapitre 143, qu'en est-il ?

60.000 € de RAR sur le chapitre politique énergétique, si cela a été fait en régie ces travaux devraient alors être annulés ?

194.000 € de RAR terrains de voirie et 300.000 euros d'annulation de crédit voirie ?

48.000 € de RAR Vidéo surveillance chapitre 166. Est-ce que cela veut dire que le matériel n'a pas été totalement installé ?

F. TISNE : sur la plupart des points relevés et notamment pour le véhicule le total de l'enveloppe n'a pas été dépensé car nous avons prévu l'achat de 4 véhicules et nous n'en avons réalisé que 2. Pour l'accessibilité nous avons du retard en 2022. Les Adap de la Maison pour Tous et de la Maison des Associations ne sont toujours pas réalisés.

En matière de voirie, du retard a été pris par nos soins mais également car l'exécution n'est pas toujours immédiate. Nous avons également inscrit les dépenses en chapitre 23 et certains ont été affectés au chapitre 21.

Le travail en régie nous a également demandé un peu de temps.

T. LERMUSIAUX : l'année d'avant il y avait beaucoup de crédits annulés, cette année nous n'avons que du RAR. Nous voulions savoir si ça allait être fait ou que c'est en cours ou que certaines choses ont été annulés en partie de par la montée en puissance de la régie. Je sais que l'électrification ne dépend pas de nous.

F. TISNE : pour la vidéo protection, le nécessaire a été fait auprès de l'agglomération. Maintenant la suite doit venir des services communautaires. 2 points supplémentaires de protections doivent encore être mis en œuvre. En 2024 nous travaillerons pour ajouter quelques points supplémentaires.

M. le Maire : le timing des restes à réaliser, n'ayant pas le personnel nécessaire au Service Techniques pour réaliser la mise en œuvre de tous les appels d'offres, les projets ont pris du retard. Ce travail très impactant en matière d'investissement n'était pas réalisé. Nous avons embauché une jeune génération qui a pris une partie de ce travail. A partir de fin avril, un nouvel agent arrivera et sera mobilisé sur ses dossiers. Nous avons besoin d'accélérer ces procédures.

F. TISNE : il faut souligner que la crise énergétique a bouleversé beaucoup de choses. Les missions de l'agent en charge de ces dossiers ont évolué. La personne qui a été recrutée pour remplacer l'agent désormais parti à la retraite, devra répondre à une fiche de poste très caractéristique en tenant compte de ces nouvelles évolutions. Il faut aujourd'hui coller aux nouvelles évolutions.

Les RAR n'avaient pas pour but de faire des économies. L'erreur était d'avoir prévu ça et ne pas l'avoir réalisé.

Pour ce qui concerne les établissements scolaires, les devis ont été tardifs, les bons de commande ont été signés, et seront réalisés très prochainement. Il en est de même pour les portes coupe-feu, les travaux dans ce cas ont été fait.

Quand on voit le PPI, on a une véritable volonté d'afficher des résultats, puisque sur 2024, 2025 et 2026 on a mis 450.000 euros et le COPIL va impulser cette volonté.

Monsieur le Maire : nous n'avons pas l'outil humain pour répondre à ces besoins et ces enjeux très spécifiques. Les choses vont changer. Dans cette nouvelle phase, nous avons besoin d'outils humains qui ont la vision de l'aménagement de l'espace, du bâtiment, sur l'aménagement des grands projets et sur la conduite de travaux. 4.000.000 € d'investissements ne peuvent pas être conduits par une seule personne. Notre structuration du personnel datait des années 80 et plus adaptée aux besoins d'une ville de 2023.

J. DUFAU-POUQUET : les agents ont besoin de formation car il y a une évolution dans tous les métiers et dans l'environnement.

Monsieur le Maire : Nous ne pouvons pas obliger les agents à se former. Nous sommes dans un système très concurrentiel entre les collectivités locales. Le statut a tendance à faire baisser la valeur technique. La nouvelle génération ne s'attache pas à la pérennité de carrière. Mais nous notre objectif est d'embaucher des gens intellectuellement performants, qui sortent de l'université et ça bouscule. Pour accélérer la prise en compte notamment en matière d'investissement, il faut des agents de haut niveau technique. Les collectivités locales, à de rares exceptions près, sont bloquées. Nous avons la chance d'avoir des profils très intéressants, mais cela devient d'une grande complexité. Nous ne sommes pas aidés par le statut qui bloque les rémunérations.

Le débat s'étant tenu, Monsieur le Maire quitte l'assemblée. Monsieur Guy LEVEQUE, doyen du Conseil Municipal, prend la présidence et annonce les résultats du Compte Administratif 2022 qui sont résumés dans le tableau suivant :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		0.00 €		373 512.90 €		373 512.90 €
Opération de l'exercice	6 500 182.16 €	7 275 690.58 €	1 586 957.37 €	1 883 904.60 €	8 087 139.53 €	9 159 595.18 €
TOTAUX	6 500 182.16 €	7 275 690.58 €	1 586 957.37 €	2 257 417.50 €	8 087 139.53 €	9 533 108.08 €
Résultats de clôture		775 508.42 €		670 460.13 €		1 445 968.55€
Reste à réaliser			1 233 406.37 €	558 938.23 €	1 233 406.37 €	558 938.23 €
TOTAUX CUMULES	6 500 182.16 €	7 275 690.58 €	2 820 363.74 €	2 816 355.73 €	9 320 545.90 €	10 092 046.31€
RESULTATS DEFINITIFS		775 508.42 €		- 4 008.01 €		771 500.41 €

Le résultat de la section de fonctionnement 2022, c'est-à-dire l'excédent de fonctionnement de 775 508.42 € euros devra ultérieurement faire l'objet d'un vote spécifique d'affectation sur le budget communal 2023.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante par 22 voix pour et 6 abstentions, approuve le compte administratif 2022.

Monsieur le Maire reprend sa place dans l'assemblée.

4. Budget Communal 2023 : affectation du résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Compte Administratif 2022 adopté par l'assemblée municipale le 20 mars 2023 présente un excédent de fonctionnement de clôture de 775 508.42 €.

Il est proposé :

- de maintenir cet excédent à hauteur de 98 000.79 euros en section de Fonctionnement,
- d'affecter le solde de 677 507.63 euros en section d'investissement.

Cette proposition fait l'objet d'un vote spécifique du Conseil Municipal.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante par 22 voix pour et 6 abstentions :

- **décide le maintien de de l'excédent à hauteur de 98.000,79 euros,**
- **et approuve l'affectation du solde de 677.507,63 euros en section d'investissement.**

5. Adhésion de la Commune de Jurançon au Réseau 535 pour l'Atelier du Neez

Rapporteur : Monsieur le Maire

Lors de la commission culture réunie le mercredi 22 février dernier, une présentation du Réseau 535 a été réalisée et un avis favorable a été donné en vue d'une adhésion de la commune à cette association.

La ville de Jurançon, à travers la saison culturelle de l'Atelier du Neez propose une douzaine de représentations. Cette saison culturelle se développe en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et conformément aux dispositions de la convention pluriannuelle 2022-2025 signée entre l'EPCI et la Commune de Jurançon.

La prochaine saison culturelle 2023-2024 correspondra aux enjeux stratégiques identifiés dans cette convention :

- développement des actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle avec des publics variés et pluriels ,
- instauration d'un nouveau rythme de programmation annuel en cohérence avec les évolutions du paysage culturel intercommunal,
- consolidation ou renouvellement de partenariats avec les acteurs locaux (associatifs, institutionnels, structures d'enseignement, etc.),
- soutien aux activités et manifestations en faveur de la socialisation et du développement de la langue occitane et des cultures régionales.

L'adhésion au réseau 535 permettrait à la ville de rester en contact avec l'actualité culturelle et faciliterait la réalisation des objectifs précités.

Le réseau 535 est la fédération régionale de la Nouvelle-Aquitaine des structures de spectacles. Aux côtés des collectivités territoriales et locales, ce réseau tisse des liens étroits avec les populations et les artistes (médiation culturelle, interface politique) et contribue à irriguer le territoire.

La ville de Jurançon souhaite adhérer à ce réseau conformément aux statuts et ce afin d'être en liaison avec tous les acteurs du territoire pour bénéficier de l'opportunité de mutualisation de programmations.

L'adhésion représente un coût annuel de 230 € et la dépense sera prévue au budget de la ville de Jurançon sur l'exercice 2023.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'adhésion de la Commune au Réseau 535.

F. MACON : je souhaite souligner que cette commission fonctionne bien, et je souhaite remercier l'Adjointe au Maire. La dynamique qui se met en place par rapport au programme est intéressante.

Ch. SABROU : je vous remercie. Pour information une fois l'adhésion validée, nous allons obtenir une subvention pour les années 2022,2023,2024 de 1250 euros (2 spectacles).

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité des voix approuve l'adhésion de la Commune au Réseau 535.

**6. Territoire d'Énergie 64 – SIG 284-22-468 - Armoire AZ - SIG 284-22-468 (avenue Rauski)
GROS ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC
Rapporteur : Francis TISNE**

Il a été demandé au Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de :

SIG 284-22-468 - Armoire AZ - SIG 284-22-468 - Armoire AZ.

Monsieur le Président du Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise CEGELEC RESEAUX BEARN GEEP.

Ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme "Entretien Eclairage Public – Gros entretien - Gros Entretien Eclairage Public (Communes) 2023".

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et de charger le Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux.
- d'approuver le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
 - montant des travaux T.T.C5 427,40 €
 - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus452,28 €
 - frais de gestion du TE64226,14 €

TOTAL 6 105,82 €
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
 - participation Syndicat1 990,04 €
 - F.C.T.V.A. (à récupérer par TE64) 9964,50 €
 - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds propres2 925,14 €
 - participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)226,14 €
 - **TOTAL6 105,82 €**
- d'accepter l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité des voix :

- **décide de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et de charger le Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux.**
- **approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :**
 - **montant des travaux T.T.C5 427,40 €**
 - **assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus ..452,28 €**
 - **frais de gestion du TE64226,14 €**

TOTAL 6 105,82 €
- **approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :**
 - **participation Syndicat1 990,04 €**
 - **F.C.T.V.A. (à récupérer par TE64) 9.....964,50 €**

- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds propres	2 925,14 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	226,14 €
- TOTAL	6 105,82 €

- **accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire souhaite remercier Mr TISNE pour son intervention lors de la réunion organisée sur la RN 134. Vous avez eu parfaitement raison de rappeler à la Secrétaire Générale que lorsqu'on parle de la route d'Espagne, elle démarre de Jurançon et que le risque de sécurité était un peu ignoré des services de l'Etat. Votre intervention a été remarquable et remarquée et je vous en remercie.

Vous avez rappelé des engagements de l'Etat énoncés en 2022 sur la non-sécurisation des passages piétons. J'espère que ce dossier avancera. Les services se sont étonnés du non-traitement de ce point compte tenu du risque. Nous allons suivre ce dossier de très près et nous ne lâcherons personne.

J. DUFAU-POUQUET : qu'est-ce qui va être fait ?

F. TISNE : Madame la Sous-Préfète a pris l'engagement avec le Directeur Régional d'organiser une réunion sous les deux mois. Je ne manquerai pas de les relancer si la réunion n'est pas organisée. Le but de la réunion est de mettre en présence tous les services concernés : Etat, Région, Département, Agglomération, Commune et Syndicats. Nous évoquerons l'ensemble des problèmes et établir un plan de sécurisation de cette voie à très grande circulation pour les piétons. Pour rappel il y a 5 arrêts de bus, 3 ou 4 passages protégés. Un seul est sécurisé par un feu rouge. Entre les platanes et les propriétés privées, nous avons quasiment 2 mètres et des fossés qui ont une profondeur entre 2.5 m à 2 m. Nous avons matière à mettre en place des choses. L'objet de la réunion est de trouver une solution technique et que tout le monde prenne ses responsabilités en matière de financement.

- **Piste cyclable rue Charles de Gaulle et rue Olle Laprune. Suite aux travaux de l'Agglo, quelles solutions face aux différents problèmes rencontrés (arrêt « brutal » sur la place du Junqué et stationnement jour de marché) Côté Ollé Laprune éclairage de la piste éteint de manière aléatoire et problème d'évacuation des eaux pluviales.**

P. HAMELIN : il convient de rappeler que cette piste cyclable se situe dans un itinéraire plus important qui est une continuité cyclable Est/Ouest de Jurançon entre le quartier Louvie et les Berges du Gave. Pour aller plus loin, c'est la condition d'un barreau de liaison entre la voie verte qui arrive de Gan et la Vélo route des berges du Gave. Il y a un problème de rupture sur une voirie de compétence départementale qui est la rocade.

La partie réalisée sur la Place du Junqué fait suite à l'opportunité qui s'est présentée fin 2022 avec la communauté d'agglomération qui s'est présentée très rapidement avec des possibilités de traiter la voirie rue Charles de Gaulle. Nous avons interpellé à plusieurs reprises la communauté d'agglomération sur l'état désastreux de cette voirie avec les circulations de bus. S'est alors posé la question rendue obligatoire par une loi de 2005, d'intégrer la question

cyclable dans l'aménagement de cette nouvelle voirie. Nous avons trouvé la solution de la piste cyclable dans le sens Est/Ouest en passage sur la place du Junqué pour réduire la discontinuité existante entre la piste O. Laprune et la bande cyclable de l'avenue G. Cambot. La piste va bien avoir une continuité d'un bout à l'autre. Pour des raisons techniques, le revêtement final qui va être posé., sera une résine posée et qui est spécifique dont la couleur s'insère très bien par rapport au revêtement de la place (sable de Rébénacq). Ce sable sera également régénéré, c'est un engagement pris dans le cadre du budget 2023. Ce revêtement résine va se continuer tout droit et le vélo va traverser au droit du passage piéton pour ensuite gagner en traversée matérialisée jusqu'à la connexion avec G. Cambot.

Il y a également l'Ouest/Est avenue Gaston Cambot/Ollé Laprune. Il a été retenu la solution intéressante qui correspond à la volonté d'apaiser la circulation dans le secteur qui fait accès à l'école Louis Barthou mais aussi au futur secteur d'aménagement de faire passer la quotité cyclable Ouest/Est par la rue de Borja dans une formule de zone partagée 20 Km/h avec la signalétique, les aménagements.

En ce qui concerne la gestion du marché, il y aura pour le vendredi matin, une signalétique, un arrêté municipal qui confèrera à l'avenue Charles de Gaulle le même caractère de zone partagée, zone 20 les vendredis matin, les vélos étant amenés comme les piétons dans leur traversée à pratiquer cette zone 20.

Les vélos pratiquent de plus en plus la place du Junqué et ne s'arrêtent pas à la zone d'enrobé. Il est évident que l'installation de cette piste cyclable favorisera encore plus l'usage de cette continuité et la lisibilité pour les cyclistes qui ne sont pas que des promeneurs et qui sont des usagers du quotidien qui vont travailler et qui ont besoin d'itinéraires rapides.

F. TISNE : pour ce qui concerne O. Laprune, nous avons rencontré le responsable de TE64 pour l'éclairage public. Nous leur avons demandé pourquoi la piste cyclable est dans l'obscurité depuis plus d'un mois. A l'angle avec l'avenue Henri IV 2 poteaux ont été accidentés et n'ont toujours pas été remplacés. Il se trouve que l'absence de ces poteaux génèrerait ce dysfonctionnement. Les causes de la panne n'ont toujours pas été trouvées.

Pour répondre à votre question sur les eaux pluviales, et comme vous le savez, cela relève de la compétence de l'agglomération. Nous avons fait les demandes nécessaires mais nous n'avons pas la compétence.

- **Peut-on envisager une boîte à livres à la Chapelle de Rouse voire d'autres boîtes à livres sur la Commune ?**

Ch. SABROU : nous pouvons faire la demande mais ça ne nous concerne pas en tant que Commune, c'est une compétence de l'agglomération. Nous comptons une boîte à lire sur la Commune qui est située en face de la Maison pour Tous, et une à proximité située sur Pau près des jardins Marsan.

L'agglomération a deux agents en charge de la gestion des boîtes à lire (remplir, trier, réparer...). Nous avons pu constater que la boîte jurançonnaise a passé 6 mois sans vitre de protection. Le Maire a dû intervenir pour que la réparation soit faite. Il y a également des personnes qui déposent des lectures non appropriées qui sont déposées. La vérification est indispensable car les vérifications de l'agglomération ne se font que 2 fois par an.

M. le Maire : j'avais demandé l'implantation de 2 boîtes supplémentaires. Ma demande n'a pas été traitée. J'ai réitéré car j'aimerais qu'il y en ait une, quartier Louvie et une à Chapelle de Rouse.

- **Point sur le balisage de nos chemins de randonnée.**

B BOURG : Il a été prévu et acté que le chemin figurera sur le site à partir du 30/03/2023 et le balisage sera terminé fin juin 2023. A ce jour, le chemin Mirabel est impraticable suite aux chutes de neige et la tempête. De nombreux arbres sont tombés. Nos services vont aller

nettoyer et déblayer le chemin d'ici la semaine prochaine. Pour celui de Chapelle de Rousse ce n'est pas évident d'en créer un car cela signifie le passage sur les parcelles privées. Il faut également tenir compte de la mise en sécurité des personnes lors du passage d'épandage ou autre traitement. Nous y travaillons. En tout état de cause, l'agglomération ne prend en charge actuellement qu'un seul chemin par Commune. Nous allons essayer d'obtenir plus, mais ce n'est pas évident. L'agglomération assure le petit entretien à savoir 2 passages par an. Cela n'entend pas du gros entretien.

Pour ce qui concerne les chemins de D'Artagnan, le panneautage est en train d'être revu par le Conseil Départemental, car il doit passer par le chemin Vignats.

- **Leo Lagrange travaille au dispositif colonies de vacances apprenantes pour les jeunes de plus de 12 ans ? La commune compte-t-elle s'engager pour les enfants de moins de 12 ans, qui par définition, ne fréquentent pas l'espace jeune mais les ALSH ? Pour rappel, le reste à charge pour une commune qui s'engage dans le dispositif, est par exemple de 100 euros par enfant pour un séjour de 5 jours.**

I.DUCOLONER : je tiens à vous rappeler que nous avons des colonies apprenantes pour les plus de 12 ans organisées par Léo Lagrange. En 2022 une trentaine de jeunes ont participé à ce séjour, et pour 2023 il sera proposé un séjour à l'île de Ré et un autre en Dordogne. L'un orienté marche/vélo et l'autre visite de petit patrimoine et histoire locale. Les informations sont disponibles sur le site de la ville et sur les réseaux sociaux.

Pour un public plus jeune, nous travaillons avec Léo Lagrange pour 2023 pour contractualiser avec un partenaire pour organiser une colonie apprenante mais pour cela il faut s'assurer d'avoir les moyens humains suffisants pour pouvoir lancer ce projet.

La collectivité identifie également les familles en difficulté financière pour mettre en place une convention qui pourrait être signée avec l'Etat. Nous regardons également avec les partenaires tels que PEP, Ligue de l'Enseignement Education sans frontière, pour proposer des séjours avec une prise en charge de 20 % du prix de ces séjours à sa charge.

F. MACON : sur l'été, si l'équipe du centre organise un séjour de 5 jours, les familles seraient peut-être intéressées. Il y aurait également des possibilités de co-financement. Ce n'est pas forcément des partenaires extérieurs, c'est aussi à notre initiative que l'équipe du CLSH peut organiser des séjours et permettre aux enfants de partir en vacances.

I. DUCOLONER : avant Covid il y avait des séjours comme cela. On va étudier la possibilité de les remettre en place. Il faudra toutefois étudier les données car les tarifs des bus ont flambés. Autre problème, la recherche de personnel encadrant ayant le BAFA. Pour information à ce jour, la directrice du CLSH n'a pas de nouvelles candidatures.

F. MACON : quelle enveloppe la commune peut dégager pour former des jeunes au BAFA. On peut aussi avoir des jeunes qui veulent travailler dans le cadre de la préparation du BAFA.

I DUCOLONER : Il faut noter que les jeunes non majeurs ne pourront pas être affectés à des séjours en extérieur pour des questions de responsabilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.